



Rapport d'activité

Exercice 2004 - 2005

# SOMMAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

## Introduction

- Organigramme juridique..... p. 2
- Chiffres clés..... p. 3
- Répartition de l'activité..... p. 3

## Assemblée générale ordinaire

- I. Rapport de gestion ..... p. 6
- II. Rapport du Conseil de surveillance ..... p. 16
- III. Rapport du Président du Conseil sur le contrôle interne ..... p. 17
- IV. Tableau des résultats des cinq derniers exercices..... p. 19
- V. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés..... p. 20
- VI. Rapport général des Commissaires aux comptes..... p. 21
- VII. Rapport spécial des Commissaires aux comptes..... p. 22
- VIII. Rapport spécial des Commissaires aux comptes  
sur le rapport du Président du conseil de surveillance ..... p. 23
- IX. Texte du projet des résolutions..... p. 24

## Éléments comptables et financiers

### A - Comptes consolidés

- I. Bilan..... p. 28
- II. Compte de résultat..... p. 29
- III. Flux de trésorerie ..... p. 30
- IV. Annexe aux comptes consolidés ..... p. 31

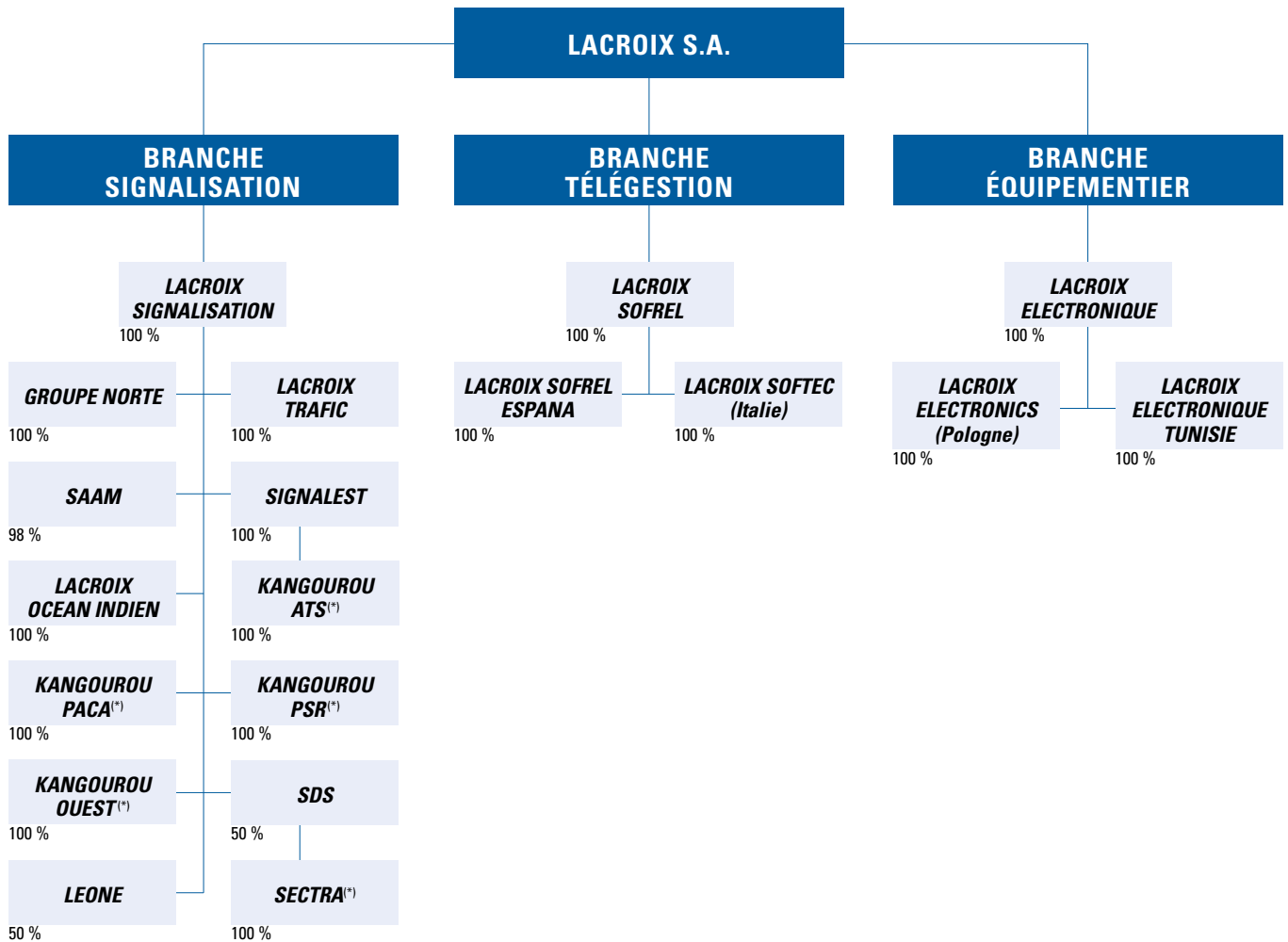
### B - Comptes sociaux

- I. Bilan ..... p. 46
- II. Compte de résultat..... p. 48
- III. Annexe des comptes sociaux ..... p. 50
- IV. Inventaires des titres en portefeuille et valeurs mobilières ..... p. 58

## Évolution du titre

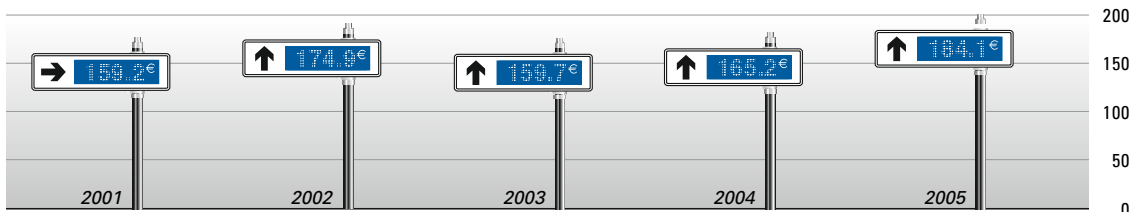
- ..... p. 60

# Organigramme juridique simplifié

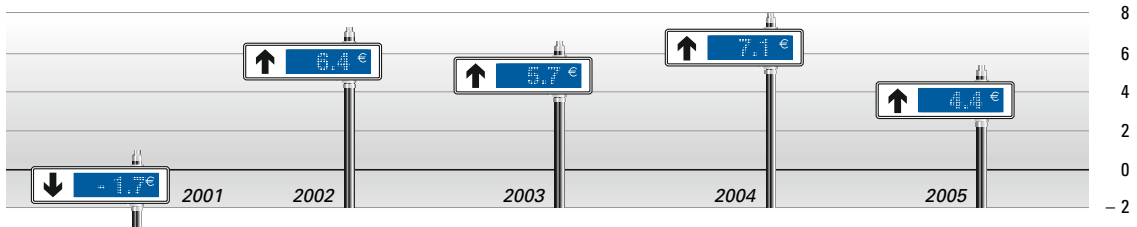


(\*) Sociétés de services.

## Chiffres-clés (chiffres exprimés en millions)

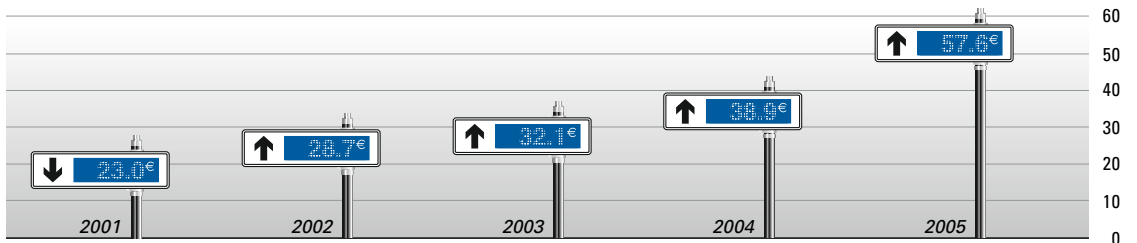


**Chiffres d'affaires**



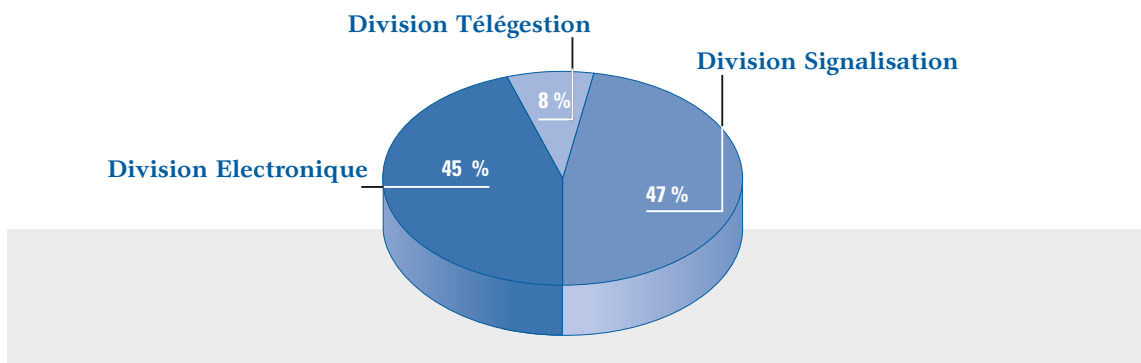
**Résultats**

*(avant amortissement des écarts d'acquisition)*



**Capitaux propres**

## Répartition de l'activité





**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE**  
du 16 mars 2006

# I. Rapport de gestion du directoire

Mesdames, Messieurs,

*Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, afin de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005, et décider de l'affectation à donner aux résultats.*

*Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ont fait l'objet d'un changement de méthode comptable par rapport à l'exercice précédent.*

*Cette modification, qui concerne les comptes sociaux, a pour objet de constater, conformément à l'article 223 du CGI, une provision au titre de l'obligation de restituer l'économie d'impôt générée par les filiales déficitaires du Groupe d'intégration fiscale. Il s'agit d'un changement de méthode comptable qui a été traité selon la recommandation de l'article 314-1 du règlement 99-03.*

## A - GROUPE LACROIX

### 1) Résultats consolidés

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2005 s'élève à 184,1 M€, soit une progression de 11,5% par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution est principalement imputable à la branche Electronique qui voit son chiffre d'affaires croître de plus de 30%, les autres branches du Groupe (Signalisation et Télégestion) atteignant un niveau de recettes équivalent à celui atteint en 2004.

Le résultat d'exploitation, d'un montant de 9,9 M€, est en baisse de 19%. Il s'élevait à 12,2 M€ au 30 septembre 2004. Cette baisse est due au résultat de l'Electronique (-1 M€) en repli de 3,5 M€ d'un exercice à l'autre.

Le résultat financier, négatif de 1 319 K€, intègre 230 K€ de charges liées à un plan de stock-options.

Le résultat courant avant impôts s'élève à 8,5 M€, contre 11 M€ affichés l'exercice précédent.

Le Groupe a poursuivi sur cet exercice la restructuration des activités Electronique et Signalisation (filiale SIGNALEST). Les coûts générés par ces mesures sont comptabilisés en résultat exceptionnel, ce qui a généré un résultat négatif de 1,8 M€.

Après déduction de 2,4 M€ de charges d'impôts, de 0,2 M€ d'amortissement d'écart d'acquisition, le résultat net consolidé ressort à 4,2 M€ dont 3,7 M€ pour la part du Groupe. Il s'élevait à 6,8 M€ (part du groupe) au 30 septembre 2004.

### 2) Activité

Les trois branches du Groupe (Signalisation, Télégestion, Electronique) ont évolué de la manière suivante :

#### La branche Signalisation

Activité historique du Groupe, elle représente aujourd'hui 47% du chiffre d'affaires consolidé. Son métier est de concevoir, fabriquer et commercialiser des produits de signalisation routière verticale statique (panneaux de police, directionnel, temporaire), ou dynamique (panneaux à messages variables, feux de carrefour).

Elle réalise 90% de son activité en France où elle occupe une position de co-leader dans un marché structurellement stable.

Disposant d'une forte présence commerciale sur le territoire national, et d'une logistique performante lui permettant de gérer plus de 40 000 références avec réactivité et compétitivité, elle entend désormais accélérer son développement selon trois axes bien définis :

- Nouveaux produits : Dotée d'un service Marketing et d'une activité de Recherche & Développement à l'écoute des besoins du marché, elle propose des produits avec des solutions industrielles innovantes, lui permettant ainsi de réaliser 20% de son chiffre d'affaires avec des produits qui ont moins de 5 ans.
- Les services : Ils permettent d'élargir l'offre dans deux directions : celle des entreprises de travaux publics, à qui elle propose la gestion globale de leur signalisation de chantier, et celle des collectivités, où elle assure l'état des lieux, la mise en conformité et la maintenance de leur signalisation.

Ces prestations sont réalisées sous la marque KANGOUROU SIGNALISATION avec une offre et un système de gestion désormais formatés. Ces services représentent désormais 7,5% du chiffre d'affaires de la branche.

- L'international : Disposant d'un savoir-faire reconnu sur des produits à valeur ajoutée et d'une expérience réussie en Espagne (10% du chiffre d'affaires), LACROIX SIGNALISATION entend désormais étendre son activité à l'international dans des pays aux marchés porteurs (pays de l'Est, Maghreb), et capitaliser son savoir-faire dans des niches telles que la signalisation urbaine et touristique.

Dans ce contexte et dans la logique de ce qui précède, les faits marquants de l'exercice ont été les suivants :

- Le lancement réussi de nouveaux produits (gamme de fleurissement, bornes rétractables) et la croissance confirmée de ceux lancés les exercices précédents.
- La progression des services, qui atteint 24% d'un exercice à l'autre.

- La centralisation des opérations industrielles sur le site de Saint-Herblain, permise grâce au nouveau système d'information (E.R.P) installé il y a trois ans. Cette opération a cependant nécessité la mise en place d'un plan social portant sur 24 suppressions de postes dans notre filiale SIGNALEST.
- Le redressement attendu de l'Espagne, consécutif à une reprise du marché et à son positionnement dans les niches décrites plus haut.

L'ensemble de ces éléments a permis à cette branche, avec un chiffre d'affaires équivalent, d'améliorer son résultat opérationnel de plus de 18%.

Ce résultat a cependant été pénalisé par les charges exceptionnelles liées aux coûts de restructuration de SIGNALEST ainsi qu'à la prise en compte d'un risque sur un brevet dans la signalisation dynamique.

Les perspectives de cette activité restent bien orientées grâce au lancement de nouveaux produits, à la poursuite de la croissance dans les services, et à l'international, où une croissance externe n'est pas à exclure.

Les chiffres caractéristiques des principales filiales de cette branche sont les suivants :

*(Chiffres exprimés en milliers d'€)*

	LACROIX SIGNALISATION	SIGNALEST	SAAM	SDS	NORTE INDUSTRIAL	LACROIX TRAFIC
Capital social	13 750	2 000	452	2 000	1 000	1 757
Capitaux propres	29 132	804	1 804	2 985	2 123	4 185
% d'intérêts détenus	99,85 %	99,84 %	97,97 %	49,78 %	99,85 %	99,85 %
Chiffre d'affaires	43 902	8 354	4 515	8 211	7 274	15 162
Résultat courant	7 052	(408)	336	78	515	1 440
Résultat net	3 345	(1 390)	221	238	87	431
Investissements nets	(755)	(1 015)	67	(83)	577	(18)

### La branche Télégestion

Concevoir et commercialiser des produits qui contrôlent, gèrent et automatisent à distance des systèmes de gestion d'eau et d'air pour l'industrie est le métier de la branche Télégestion.

Représentant 8% du chiffre d'affaires consolidé, cette branche est importante par sa contribution au résultat du Groupe, ainsi que par l'activité qu'elle procure à l'Electronique, à qui elle a confié la fabrication de ses produits.

De part son métier, cette activité est fortement consommatrice de Recherche & Développement dont les charges représentent 15% de son chiffre d'affaires, ainsi que de moyens commerciaux (les communes, les installateurs ou les équipementiers étant à parts égales les donneurs d'ordre de cette branche).

Leader en France avec plus de 60% de part de marché, la croissance de cette activité doit être assurée grâce au développement de ses ventes à l'exportation. Cette évolution est facilitée par la compatibilité désormais acquise de nos produits avec l'ensemble des protocoles de transmission de données existant dans le monde.

Après l'Espagne, qui confirme ses perspectives avec plus de 25% de hausse de chiffre d'affaires, d'autres pays cibles ont été identifiés sur lesquels ses moyens vont se concentrer.

Aussi, dans cette logique, l'exercice a été marqué par :

- La consolidation en France de sa position et de ses résultats.
- La bonne performance de sa filiale espagnole tant en terme de chiffre d'affaires qu'en résultat qui progresse de 63%.
- L'acquisition d'un installateur en Italie. Cette opération est devenue nécessaire compte tenu de l'obtention de marchés importants qui s'ajoutent au volant d'affaires déjà réalisés. En effet, il était devenu nécessaire que cette branche dispose de sa propre structure afin de mieux maîtriser son développement accéléré par l'obtention de marché important.

Malgré le coût lié à cet investissement, le résultat opérationnel de l'activité est équivalent à celui de l'exercice précédent.

Tiré notamment par l'export, le chiffre d'affaires de l'activité devrait continuer à croître avec un résultat opérationnel au minimum comparable à celui de cet exercice.

Les chiffres caractéristiques de cette branche sont les suivants :

<i>(Chiffres exprimés en milliers d'€)</i>		
	<b>LACROIX SOFREL</b>	<b>LACROIX SOFREL ESPANA</b>
Capital social	5 500	100
Capitaux propres	8 070	195
% d'intérêts détenus	99,95 %	99,95 %
Chiffre d'affaires	14 618	1 271
Résultat courant	2 414	68
Résultat net	1 097	70
Investissements nets	43	(1)

### La branche Electronique

Représentant 45% du chiffre d'affaires consolidé, le métier de cette branche est de concevoir et fabriquer des ensembles électroniques pour deux types de clientèle :

- des grands donneurs d'ordre électroniciens (Valéo, Thomson, Boch...) qui sous-traitent tout ou partie de leur fabrication, afin de se concentrer sur leur cœur de métier (R & D, Marketing).
- Des industriels non électroniciens ayant besoin d'électronique dans leurs produits. Ils confient, à LACROIX ELECTRONIQUE, à partir d'un cahier des charges fonctionnelles, la conception et la fabrication d'ensembles électroniques s'intégrant dans leurs produits.

Présent dans des secteurs tels que l'automobile, l'aéronautique, la défense, les multimédias, l'offre de cette branche s'est recentrée sur les petites et moyennes séries à valeur ajoutée.

Dans ce créneau porteur (la part de l'électronique augmentant dans un nombre croissant de produits), cette branche a élargi et augmenté l'expertise des services offerts, tant en terme de bureau d'études qu'en industrialisation, prototypage, achat ou logistique.

Disposant d'une force commerciale étoffée s'appuyant sur un service marketing visant la conquête de nouveaux clients, notamment dans le secteur industriel, cette branche a connu au cours de l'exercice une forte croissance (plus de 30% de chiffre d'affaires) dans un contexte où les éléments suivants doivent être pris en compte :

- La mise en œuvre plus longue que prévue d'une mutation industrielle orientée vers des séries plus courtes, avec une réactivité maximum, dans des produits plus complexes. Cette mutation a nécessité une refonte totale des process avec un management renouvelé, ce qui, dans un premier temps, a pénalisé les résultats.

- Paradoxalement, cette mutation a été complexifiée par la croissance de son activité (davantage d'opérations industrielles) ; cette évolution venant confirmer la pertinence de son repositionnement.
- L'implantation en fin d'exercice d'une nouvelle unité en Tunisie pour faire face à notre croissance et élargir notre offre pour le marché européen.

L'ensemble de ces paramètres a pénalisé son résultat opérationnel, déficitaire de 1 M€, à comparer au résultat bénéficiaire de 2,5 M€ obtenu l'exercice précédent.

Il convient de préciser que l'introduction de nouveaux produits ainsi que l'implantation en Tunisie a impacté de façon négative le résultat de plus de 800 K€.

Aussi, pour l'année 2006, compte tenu :

- de la croissance qui devrait se poursuivre, alimentée par la conquête de nouveaux clients et marchés, notamment en Allemagne où a été créée une structure de prospection commerciale,
- d'une mutation industrielle achevée avec des équipes renouvelées et professionnalisées,
- de la non récurrence de charges supportées au cours de l'exercice 2005,

l'exercice en cours devrait être marqué par une contribution positive au résultat du Groupe.

Parallèlement à cela, au cours de l'exercice, sera entrepris :

- La construction de l'usine tunisienne actuellement située en location dans un bâtiment, pour être totalement opérationnelle en janvier 2007,
- L'ouverture d'un bureau à Shanghai afin d'optimiser nos achats de composants en Chine,
- La mise en place progressive d'un E.R.P., système d'information optimisant nos flux, notre réactivité, et notre compétitivité.

Ces trois éléments renforceront le socle du développement important que devrait connaître cette activité dans les années futures.

Les chiffres caractéristiques des trois filiales exploitant cette branche sont les suivants :

<i>(Chiffres exprimés en milliers d'€)</i>	LACROIX ELECTRONIQUE	LACROIX ELECTRONICS (Pologne)	LACROIX ELECTRONIQUE TUNISIE
Capital social	4 200	2 935	139
Capitaux propres	4 836	4 778	(223)
% d'intérêts détenus	99,99 %	99,99 %	99,99 %
Chiffre d'affaires	88 883	27 684	115
Résultat courant	(1 578)	(210)	(358)
Résultat net	(942)	(190)	(358)
Investissements nets	93	3 702	1 702

### 3) Activité Recherche & Développement

Les branches Signalisation et Télégestion sont les plus concernées par les activités de Recherche & Développement dont le coût annuel comptabilisé en charges d'exploitation s'élève à environ 3 M€.

### 4) Situation financière

L'augmentation de capital d'un montant de 16,6 M€ réalisée en juin par appel au marché boursier, la capacité d'autofinancement générée par l'exploitation, ainsi que des investissements contenus, ont permis au Groupe de renforcer significativement sa structure financière, le ratio « dette nette sur fonds propres » s'affichant à 0,28 contre 0,62 l'exercice précédent.

Cette évolution a cependant été freinée par l'augmentation des besoins en fonds de roulement de l'Electronique : la hausse du nombre de références ainsi que le besoin croissant de réactivité de nos productions engendrant mécaniquement un volume proportionnellement plus important de nos stocks. Cependant, l'installation du nouveau système d'information devrait nous permettre d'inverser cette tendance.

Fort de ces éléments, le Groupe dispose désormais des moyens pour financer son plan de développement dans les années futures, tout en respectant des ratios prudentiels d'équilibre financiers.

### 5) Perspectives

Bien positionné dans chacun de ses trois métiers, et disposant des capacités humaines et financières renforcées, le Groupe entend désormais accélérer sa croissance dans chacun de ses métiers :

- Pour la Signalisation, dans les nouveaux produits, les services et l'international.

- Pour la Télégestion, dans des marchés cibles à l'export, comme l'illustre la récente acquisition en Italie.
  - Pour l'Electronique, dans les secteurs industriels en Europe avec une offre de prix et de services élargis grâce notamment à de nouvelles implantations industrielles.
- L'exercice en cours confirmera la réalité de ces objectifs, avec une hausse du chiffre d'affaires et du résultat.

## **B - LACROIX SA**

Société mère du Groupe, elle assure, dans le cadre de la gestion de ses actifs, les fonctions centrales communes aux trois branches : direction générale, finances, développement, contrôle interne et communication.

Les revenus, indépendamment des dividendes, proviennent des redevances perçues de ses filiales en contrepartie des services décrits ci-dessus.

Le chiffre d'affaires est en hausse de 20%, conséquence logique de l'évolution du chiffre d'affaires consolidé sur lequel sont basées les redevances.

Le résultat d'exploitation est négatif de 148 K€.

Cependant, les dividendes perçus d'un montant de 1 665 K€ permettent d'afficher une nouvelle fois un résultat largement positif, encore amélioré après la prise en compte de 896 K€ de produits d'impôts liés à sa position de société mère d'un groupe fiscal.

Aussi, le bénéfice net ressort à 1 952 K€.

Sa structure financière s'est trouvée renforcée par ce résultat et aussi par l'augmentation de capital réalisée en juin. Elle a permis de lever sur le marché boursier 16,6 M€ par la création de 251 104 actions nouvelles d'un montant unitaire de 66 €, prime d'émission comprise.

Cette opération permet donc à la société d'accompagner le développement de ses filiales, et donc d'augmenter sa capacité à dégager du résultat.

## C - AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat net de l'exercice de LACROIX SA s'établit à :  
.....1 952 260 €.

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale l'affectation de résultat suivante :

Le bénéfice de l'exercice .....1 952 260 €

Affectation à la réserve légale, afin de la doter en totalité, d'une somme de ..... 250 000 €

Le solde .....1 702 260 €

Augmenté du report à nouveau antérieur ..... 459 527 €

Pour former un montant distribuable de ..... 2 161 787 €

Affecté de la manière suivante :

A titre de dividendes aux actionnaires la somme de 1 255 520 €

Soit 1 € par action

Le solde au poste «report à nouveau» ainsi porté à la somme de ..... 906 267 € étant précisé que ce montant sera augmenté de la fraction des dividendes correspondant aux actions propres détenues par la société.

Il en résulte que le montant des capitaux propres, après affectation du résultat, s'élèverait à la somme de 45 578 410 €.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 5 avril 2006.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants : *Cf. tableau ci-dessous.*

Le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève à 24 929 €.

Ce montant correspond à la part non déductible des loyers sur les véhicules de tourisme utilisés par la société.

L'impôt supporté par la société à ce titre s'élève à 8 434 €.

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net par action	Dividende global*
2001/2002	1 004 416	0.70 €	703 091,20 €
2002/2003	1 004 416	1 €	1 004 416,00 €
2003/2004	1 004 416	1,80 €	1 807 948,80 €

\*montant incluant les actions auto-détenues.

## D - MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL - REPARTITION DU CAPITAL ET PRISES DE PARTICIPATION

### Modification du capital social

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005, le capital de la société a été augmenté en numéraire d'une somme de 2 500 000 €, assorti d'une prime d'émission de 14 072 864 €,

résultant de la souscription de 251 104 actions nouvelles (au prix de 66 € dont 9,96 € de nominal et 56,04 € de prime d'émission).

Le capital social est fixé à 12 500 000 € divisé en 1 255 520 actions.

### Répartition du capital social et des droits de vote

*Cf. tableau ci-dessous.*

Actionnaires	actions au 30/09/2005	% actions	Droits de vote au 30/09/2005	% DDV
Jean-Paul BEDOUIN	336 302	26,78 %	658 604	31,85%
VINILA INVESTISSEMENTS	529 306	42,16 %	1 040 698	50,32 %
Autres actionnaires nominatifs	63 180	5,03 %	63 349	3,06 %
Public	305 418	24,33 %	305 418	14,77 %
Auto détention (dont contrat de liquidité)	21 314	1,70 %	—	—
<b>TOTAL</b>	<b>1 255 520</b>	<b>100 %</b>	<b>2 068 069</b>	<b>100 %</b>

### Prise de participation

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005, LACROIX SA n'a réalisé aucune prise de participation significative.

## **E - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Aucun événement majeur postérieur à la clôture n'est à signaler tant pour la société que pour ses filiales.

## **F - NORMES IFRS**

Notre Groupe devra présenter des comptes consolidés, conformément aux normes comptables IFRS, à compter de l'exercice clos au 30 septembre 2006 avec un comparatif au titre de l'exercice 2004/2005.

Conformément aux recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers et en l'absence de données auditées, nous vous indiquons ci-après de manière qualitative les principales normes impactant les comptes consolidés du Groupe :

- IAS 16 et 36 : traitement des actifs immobilisés et goodwill
- IAS 2 et 19 : avantages au personnel autres que les engagements de retraite déjà comptabilisés
- IAS 39 : instruments financiers

Une information chiffrée sur les incidences du nouveau référentiel sera communiquée lorsqu'elle sera suffisamment complète, fiabilisée et validée par nos commissaires aux comptes.

## **G - INFORMATIONS SOCIALES**

### Effectifs inscrits au 30 septembre 2005 par collègues

Cadres.....	248
Techniciens.....	303
Employés.....	152
Ouvriers.....	1 088
<b>Total (équivalent temps plein) .....</b>	<b>1 791</b>

### Effectifs inscrits au 30 septembre 2005 par branches

Signalisation.....	553
Télégestion.....	104
Electronique.....	1 134
<b>Total (équivalent temps plein) .....</b>	<b>1 791</b>

### Ventilation de l'effectif

L'effectif consolidé France de 1 176 personnes, en progression de 7%, se répartit en 89,9% de contrats à durée indéterminée temps plein, 5,7% de contrats à durée déterminée et 4,4% de contrats à temps partiel.

Un effort tout particulier a été réalisé en France pour la participation à la qualification de jeunes avec notamment 16 jeunes sous contrats de qualification et d'apprentissage.

L'effectif hors France de 955 personnes, également en progression de 28%, se répartit de la manière suivante 15,4% de contrats à durée indéterminée temps plein, 7,1% de contrats à durée déterminée et 77,5% de contrats à temps partiel.

### Personnel externe

Compte tenu de la nature des activités du Groupe et de la saisonnalité, il est fait appel à de la sous-traitance, ainsi qu'à du personnel extérieur.

A titre indicatif l'emploi de personnel en intérim a représenté 265 700 heures soit un équivalent homme de 161.

Une autre réponse à la saisonnalité et au temps partagé a été trouvée pour l'une des sociétés du Groupe, au travers de l'adhésion à un Groupement d'employeurs ce qui correspond pour l'exercice à un montant de 6 300 heures soit un équivalent homme de 3,90.

### Evolution des rémunérations du Groupe

Cf. tableau ci-dessous.

### Œuvres sociales

Le budget de l'exercice en matière d'œuvres sociales en France s'est élevé à 125 700 €.

(Chiffres exprimés en milliers d'€)

	30 septembre 2005	30 septembre 2004
Masse salariale totale (salaires, participations et charges)	36 339	32 656
Charges sociales	13 153	12 537
<b>Total</b>	<b>49 492</b>	<b>45 193</b>

### Relations professionnelles et accords collectifs

L'ensemble du Groupe France comporte 7 comités d'entreprises.

Au cours de l'exercice écoulé, 94 réunions de comité d'entreprise et de délégués du personnel ont été tenues.

Durant cette même période deux accords d'intéressement, deux accords de participation, trois accords de déblocage anticipé et temporaire de participation, ainsi qu'un accord sur l'aménagement du temps de travail ont été conclus.

### Comité d'hygiène et de sécurité

Le Groupe France est doté de 8 CHSCT qui ont tenu 4 réunions durant l'exercice.

Les actions marquantes menées par certaines filiales ont été les suivantes :

- suivi de l'analyse des risques,
- Evaluation des risques sur les postes de travail,
- Mesure et contrôle des normes bruit, pollution et éclairage.

### Travailleurs handicapés

Au cours de l'exercice, alors que le Groupe France avait comme obligation en terme d'emploi de travailleurs handicapés : 69 unités, il a satisfait à cette obligation à hauteur de 51% par l'emploi de salariés handicapés, 12% par le recours à des CAT (Centres d'Aide par le Travail), et le solde par versement à l'AGEFIPH.

### Relations avec les établissements d'enseignement

Le Groupe France a versé au cours de l'exercice 132 000 € au titre de la taxe d'apprentissage, au bénéfice de 71 établissements.

Durant la même période le Groupe France a employé 10 jeunes sous contrats d'apprentissage.

### Formation

En France, les salariés ont pu bénéficier de 12 000 heures de formation, ce qui ramené à l'effectif représente en moyenne une journée et demi de formation par salarié.

### Organisation du temps de travail

La plupart des filiales françaises ont organisé leur temps de travail sur la base d'une annualisation de 1 600 heures, et pour certaines, par la conclusion d'accords de modulation.

## **H - POLITIQUE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT**

Compte tenu de leurs activités spécifiques, la politique en matière environnementale est présente par branche d'activité :

### Branche Signalisation

L'exercice 2004/2005 a été jalonné de plusieurs faits marquants :

Concernant l'**activité de fabrication de panneaux** :

- Mise à jour du dispositif d'auto-surveillance du traitement des effluents en conformité avec les nouveaux arrêtés préfectoraux.
- Décision du changement complet du process peinture conduisant à un investissement important qui sera opérationnel en fin de premier trimestre 2006. Il en résultera l'élimination totale des COV, pour cette étape de fabrication, un accroissement significatif de capacité et un retour sur investissement rapide.
- Evaluation, avec le CETIM, de toutes les méthodes de substitution envisageables du processus de préparation de surface. Celle-ci devrait conduire, en fin d'exercice, à l'investissement d'une nouvelle station de traitement aussi destinée à éliminer les COV ainsi que les substances pouvant présenter un risque pour la santé.

Concernant l'**activité plastique** :

- La politique de tri sélectif des déchets a été poursuivie tout au long de l'exercice 2005 avec notamment la mise en place du tri des sacs et films PE, qui sont ensuite traités par le même prestataire que les chutes et rebuts de fabrication. Le coût de traitement des DIB doit ainsi diminuer sensiblement.
- Un système de récupération d'air chaud généré par la micronisation est prévu aux investissements 05/06 afin de contribuer au chauffage de l'atelier de finition (économie escomptée de l'ordre de 40 000 KW/an).

Concernant l'**activité gestion de trafic** :

- Conformément à la directive dite Rohs, certains produits, principalement les cartes électroniques, sont fabriqués sans plomb.

### Branche Télégestion

La conception et la commercialisation des produits qui gèrent et automatisent à distance des systèmes de gestion d'eau et d'air pour l'industrie n'est pas concernée par la politique environnementale.

### Branche Electronique

La certification ISO 14001 de la branche Electronique a été confirmée en 2005 lors d'un audit de suivi. Cette politique de respect de l'environnement concerne aujourd'hui tous les sites de l'activité Electronique.

Pour l'exercice 2005/2006, le fait majeur est la mise en application de la directive européenne 2002/95/CE (Rohs) qui

limitera, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2006, l'utilisation de certaines substances (dont plomb, chrome hexavalent, cadmium, mercure...) pour les industries électriques et électroniques.

Le passage à la fabrication sans plomb (soudage à la vague et en refusion) a fortement influencé la politique d'investissement et de formation pour réussir l'adaptation de chacun de nos sites à ce virage majeur de l'industrie électronique.

## I. - AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

### Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le directoire à procéder à des rachats des propres titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, par intervention sur le marché, y compris par achat de blocs, ou autrement lors d'applications hors marché ; la part réalisée par achat de blocs de titres ou par application pourrait atteindre l'intégralité du programme.

Nous vous proposons d'autoriser le directoire à utiliser à toutes fins les actions ainsi acquises, soit pour :

- assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF,
- procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions,
- assurer la couverture de plans d'achat d'options à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe.

Nous vous proposons de fixer à 200 € le prix unitaire net d'achat maximum auquel la société pourra effectuer ces acquisitions, lesquelles devront respecter les règles prévues par le règlement 98-02 de l'Autorité des Marchés Financiers, modifié par les règlements 2000-06 et 2003-06 en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 104 347. Le prix d'achat maximum par action ne pourra excéder 200 € (soit un montant global maximal de 20,869 M€ destiné à la réalisation de ce programme).

Les actions seront rachetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social soit 125 552 actions.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule pour sa partie non utilisée celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2005 sur la régularisation des cours.

### Bilan du précédent programme de rachat d'actions

Les achats, effectués dans le cadre du précédent programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 15 mars 2005, ont été pris en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la société au titre de la limite précitée de 10%.

Le directoire donne chaque année aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire les informations relatives aux achats d'actions et cessions réalisées.

A ce titre, la société LACROIX SA est intervenue au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005 pour céder 37 titres au prix moyen de 85,70 €. Aucun achat de titre n'a été réalisé.

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de liquidité détenu à 100% par LACROIX SA, 1 858 titres ont été acquis au prix moyen de 66,32 € et 1 769 titres ont été cédés au prix moyen de 66,64 €.

A la clôture de l'exercice, les actions acquises dans le cadre du programme de rachat étaient affectées aux objectifs suivants :

- Couverture d'un plan d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe LACROIX .....20 147
- Animation du cours par un prestataire .....1 167
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions .....0

Au 30 septembre 2005, la société LACROIX SA détenait :

- 20 147 titres sous la rubrique «VMP : actions propres» .....soit 1,60 % du capital social
- 1 167 titres sous la rubrique «VMP : autres titres» .....soit 0,09 % du capital social

## J - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2005.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L 225-102 du code de commerce s'élevait au 30 septembre 2005 à zéro.

## **K - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

### Modifications intervenues au sein des organes de direction

Au cours de l'exercice, le conseil de surveillance a procédé à la nomination de Messieurs Jacques GABOURY et René BENOIT en qualité de membres du directoire et en remplacement, respectivement de Messieurs Jean-Pierre GOMEZ et Michel JOLIVET, membres démissionnaires.

### Situations des mandats des membres du directoire, du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes.

Le directoire a examiné la situation des mandats des membres du directoire, du conseil de surveillance ainsi que des commissaires aux comptes et a constaté qu'aucun des mandats n'est soumis à renouvellement.

### Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous présentons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux.

### Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par l'ensemble des mandataires sociaux. Cette rémunération s'élève à 939 K€ pour les membres du directoire et 174 K€ pour les membres du conseil de surveillance.

## **L - JETONS DE PRÉSENCE**

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués au conseil de surveillance à la somme de 10 000 €.

## Annexe au rapport de gestion

### LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 30 SEPTEMBRE 2005

#### DIRECTOIRE

<b>Yves KROTOFF</b>	<b>PRESIDENT</b>	Administrateur SA VINILA INVESTISSEMENTS Représentant légal de LACROIX SIGNALISATION chez SA SOCIETE DES SIGNALISATIONS Président SAS LACROIX II Directeur Général SAS LACROIX ELECTRONIQUE Président SAS SIF DU COTEAU Gérant SCI LTI SUD EST et SCI LTI CENTRE
<b>René BENOIT</b>	<b>MEMBRE</b>	Administrateur SOCIETE DES SIGNALISATIONS Président SAS LACROIX SIGNALISATION Président SAS LACROIX OCEAN INDIEN Président SAS LACROIX TRAFIC Président SAS SAAM Président SAS SIRA Président SAS SIGNALEST Président SAS KANGOUROU PACA Président SAS KANGOUROU OUEST Président SAS KANGOUROU ATS Administrateur unique NORTE INDUSTRIAL
<b>Jacques GABOURY</b>	<b>MEMBRE</b>	Directeur Général SAS LACROIX SOFREL

#### CONSEIL DE SURVEILLANCE

<b>Jean-Paul BEDOUIN</b>	<b>PRESIDENT</b>	Administrateur SA GROUPE TRANSPORT SERVICES Administrateur SA KADRI INGENIERIE Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de SA VINILA INVESTISSEMENTS Président SAS LACROIX ELECTRONIQUE Président SAS LACROIX SOFREL Gérant de la SCI POMO, de la SCI VINILA, de la SCI RENS et de la SCI EMERAUDE DEVELOPPEMENT
<b>Michel COMETS</b>	<b>MEMBRE</b>	Administrateur SA SOCIETE DES SIGNALISATIONS Représentant permanent SA SOCIETE DES SIGNALISATIONS chez SA GERTRUDE Gérant SCI COM
<b>Georges PRADEAUX</b>	<b>MEMBRE</b>	Néant
<b>Vincent BEDOUIN</b>	<b>MEMBRE</b>	Néant
<b>Nicolas BEDOUIN</b>	<b>MEMBRE</b>	Néant
<b>Christian CUNAUD</b>	<b>MEMBRE</b>	Président SAS Baby Gift International System Président SAS FIGSA Président SAS GROUPE SALMON ARC EN CIEL Président SAS ARC EN CIEL PRODUCTIONS Président SAS ARC EN CIEL BOUTIQUE Président SAS ARC EN CIEL MAILLE Gérant SARL ARC EN CIEL DISTRIBUTIONS Président S.L. GROUPE SALMON ARC EN CIEL ESPANA Membre du conseil de surveillance de VM MATERIAUX Administrateur SA NOUVEL OUEST Membre du directoire SA BNA FINANCES Co-directeur GSA HK LIMITED (HONG KONG)

## II. Rapport du Conseil de surveillance

*Mesdames, Messieurs,*

*Le directoire de notre société vous a convoqué en assemblée générale annuelle conformément à la loi et aux statuts afin :*

- d'une part de vous exposer l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005, ses résultats et les perspectives d'avenir, et de vous communiquer les autres informations prescrites par la loi ;*
- d'autre part, de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice, sociaux et consolidés, ainsi que l'affectation du résultat.*

*Lecture du rapport du directoire et des rapports des commissaires aux comptes vous a été faite.*

*Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du code de commerce, nous vous présentons nos observations sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice.*

### I. OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE

Au cours de l'exercice, votre directoire nous a régulièrement tenus informés de la marche des affaires sociales et de ses principales décisions de gestion.

Le rapport du directoire nous apparaît comme une information suffisamment complète et fidèle de l'activité de la société et des résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2005.

Le conseil de surveillance n'a pas d'observation à formuler sur les termes de ce rapport.

### II. LES COMPTES DE L'EXERCICE

Les états financiers détaillés de l'exercice écoulé nous ont été transmis dans les délais réglementaires et nous avons pu obtenir auprès de la société toutes informations nécessaires.

Après exercice de notre mission de vérification et de contrôle, nous n'avons pas d'observation à formuler sur le bilan, le compte de résultat et l'annexe, lesquels font apparaître un total de bilan de 66 257 150 € et un résultat net de 1 952 260 €.

De même, la vérification et le contrôle des comptes consolidés, faisant apparaître un résultat net consolidé de 4 187 813 €, dont part du groupe 3 715 001 €, n'a soulevé aucune remarque particulière.

### III. RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Le conseil de surveillance a pris connaissance du projet des résolutions soumises à l'assemblée générale annuelle et en approuve les termes.

***Le Conseil de surveillance***

## III. Rapport du Président du Conseil sur le contrôle interne

*Mesdames, Messieurs les actionnaires,*

*En application des dispositions de l'article L.225-68 du code de commerce,  
je vous rends compte aux termes du présent rapport :*

- *des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005,*
- *des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.*

### I. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

#### 1.1 Organisation du gouvernement du Groupe

La gestion de la société LACROIX SA repose sur la distinction prévue par les articles L 225-57 à L 225-93 du Code de commerce entre les fonctions de direction, dévolues au Directoire, et le contrôle de cette direction, assumé par le Conseil de surveillance.

Les dispositions statutaires de la société prévoient en leur article 15, à titre de mesures internes non opposables aux tiers, une autorisation préalable par le Conseil de surveillance pour la conclusion de certaines opérations engageant le Groupe, et notamment en matière de :

- Définition de la stratégie et du plan pluriannuel, et de la politique de financement,
- Approbation des budgets d'exploitation, d'investissement et de trésorerie,
- Définition des seuils d'autorisations d'investissements hors budget ou de prises de participation,
- Contrat avec des tiers portant sur un volume d'activité de 10% du chiffre d'affaires annuel budgétisé,
- Décisions relatives aux cadres supérieurs de la société.

#### 1.2 Composition du Conseil

Le Conseil de surveillance est composé des membres suivants :

- Monsieur Jean-Paul BEDOUIN, Président
- Monsieur Michel COMETS
- Monsieur Vincent BEDOUIN
- Monsieur Georges PRADEAUX
- Monsieur Christian CUNAUD
- Monsieur Nicolas BEDOUIN

#### 1.3 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de surveillance s'est réuni à 9 reprises, et le quorum a été largement atteint à chaque réunion.

#### 1.4 Convocation des membres

La convocation des membres du Conseil s'est effectuée verbalement. Les Commissaires aux comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, aux réunions se prononçant sur les comptes semestriels et annuels, conformément aux dispositions de l'article L 225-238 du code de commerce.

#### 1.5 Information des Membres

Les membres du Conseil ont reçu les documents nécessaires à leur mission dans les délais utiles à leur examen. En particulier, le Directoire a fourni au Conseil quatre rapports trimestriels au cours de l'exercice 2004-2005.

#### 1.6 Décisions adoptées

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes annuels et semestriels qui avaient été arrêtés par le Directoire. Le Conseil a également, conformément à la procédure de l'article L 225-86 du Code de commerce, autorisé préalablement la conclusion de conventions réglementées telles que, notamment : la conclusion d'un contrat de travail avec un membre du Conseil de surveillance, un protocole transactionnel avec un mandataire social suite à la cessation de son mandat, une convention de retraite.

En application des dispositions légales et statutaires, le Conseil a autorisé certaines opérations telles que des cautions, avals et garanties. Par ailleurs, il a été amené à examiner le projet d'augmentation de capital social réalisé par le Directoire suite à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale du 15 mars 2005. Enfin, le Conseil a travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe et il a réparti les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale des actionnaires.

## II. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

### 2.1 Objectifs du contrôle interne

Notre société a mis en place une organisation du contrôle interne, en vue d'assurer l'optimisation du contrôle à l'intérieur du Groupe, en veillant notamment à ce qu'il n'existe pas d'éléments matériels de nature à remettre en cause la fiabilité des comptes sociaux et consolidés présentés aux actionnaires.

L'un des objectifs est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreur et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Cette organisation vise à s'assurer :

- de la fiabilité des informations financières,
- de la prévention et de la maîtrise des risques concernant l'activité,
- de la sauvegarde et de la protection des actifs,
- de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

### 2.2 Organisation du contrôle interne

L'organisation générale du contrôle interne repose sur les organes et les instruments suivants :

- **Un contrôle budgétaire** assuré par des contrôleurs de gestion au niveau de chacune des filiales réalisé sous la responsabilité du directeur financier. Il permet un suivi mensuel des engagements budgétaires par filiale, par activité et cumulés, à travers un «reporting» remis au directoire chaque mois.
- **Un service comptable** décentralisé, avec un responsable comptable dans les principales filiales. Les données remontées sont examinées par le siège avant consolidation. La consolidation est centralisée au siège, afin de garantir la cohérence des retraitements de consolidation, et leur conformité aux règles et procédures du Groupe. Le Groupe établit et publie des comptes consolidés semestriels au 31 mars et annuels au 30 septembre. Les déclarations fiscales des filiales françaises du Groupe sont établies ou contrôlées par la direction comptable du Groupe.
- **Un «reporting» trésorerie** centralisé au siège, permettant un suivi hebdomadaire des flux de trésorerie et de la situation d'endettement des filiales et du Groupe. Ces situations de trésorerie et d'endettement sont transmises au Directoire de façon bi-mensuelle.

- **Le statut juridique** des principales filiales, sociétés constituées en société par actions simplifiées, permettant un contrôle du président de ces sociétés par un comité de direction pour la conclusion de certaines opérations engageant le Groupe. Sont notamment soumises à autorisation préalable du comité de direction les opérations suivantes :

- constitution de sûretés, de cautions, avals et garanties,
- cession ou prise de participations,
- approbation des budgets d'exploitation, d'investissements et de trésorerie,
- définition de la stratégie et du plan pluriannuel, de la politique de financement et leurs modifications éventuelles.

- **Un service centralisé de suivi des opérations juridiques** (contrats, secrétariat juridique, gestion des litiges, opérations de restructuration interne et de croissance externe), s'appuyant ponctuellement sur des consultations de conseils externes.

### 2.3 Evaluation du contrôle interne

Comme prévu, dans un souci de renforcer son dispositif de contrôle interne, la société a procédé au cours de l'exercice à la création d'un service d'audit interne, directement rattaché à la direction générale. Sa mission est l'évaluation, l'amélioration et la formalisation le cas échéant des procédures en place et par là même la fiabilité et la rapidité du processus d'élaboration des informations financières.

Par ailleurs, la société prend en compte les interventions des commissaires aux comptes qui, dans le cadre de leurs travaux, évaluent ces procédures de contrôle interne.

Plusieurs missions ont déjà été réalisées, notamment dans les sociétés de services où des procédures ont été formalisées et contrôlées.

Nous vous précisons que conformément à l'article L 225-235 du Code de commerce tel que modifié par la loi n°2003-706 du 1<sup>er</sup> août dite «loi de sécurité financière», nos Commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur le présent rapport.

***Le Président du Conseil de surveillance***

## IV. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

<i>Chiffres exprimés en €</i>					
<b>Nature des indications</b>	<b>2000/2001</b>	<b>2001/2002</b>	<b>2002/2003</b>	<b>2003/2004</b>	<b>2004/2005</b>
<b>I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000	12 500 000
b) Nombre des actions ordinaires existantes	1 004 416	1 004 416	1 004 416	1 004 416	1 255 520
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
<b>II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	1 310 802	893 393	820 219	898 337	1 083 305
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 875 120	2 888 395	1 068 868	1 913 975	1 352 345
c) Impôts sur les bénéfices	- 1 595 002	- 356 415	- 492 400	528 526	- 896 141
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 3 488 612	4 251 650	1 347 771	8 168 297	1 952 261
f) Résultat distribué		703 091	1 004 416	1 807 949	1 255 520 (*)
<b>III - RÉSULTATS PAR ACTION</b>					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	3	3	2	1	2
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 3	4	1	8	2
c) Dividende attribué à chaque action		1	1	2	1
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	2	2	3	4
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	541 445	139 011	177 127	269 582	344 485
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	333 316	155 688	173 847	224 064	263 466

(\*) Projet d'affectation du résultat.

## V. Rapport des commissaires aux comptes

sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2005

*Mesdames, Messieurs,*

*En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LACROIX SA, relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.*

*Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.*

### I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note B de l'annexe expose les règles et méthodes comptables portant notamment sur :
  - la valorisation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et financières,
  - la valorisation des stocks et travaux en cours,
  - la constitution des provisions pour risques et charges,
  - l'estimation des engagements en matière de retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et revu les calculs effectués par le groupe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à NANTES et à LA ROCHE-SUR-YON, Le 13 février 2006

**Les Commissaires aux Comptes**

**EXCO ATLANTIQUE**  
François MACE

**ATLANTIQUE REVISION CONSEIL**  
Anne HERMOUET      Jacques DELPECH

## VI. Rapport général des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2005

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2005 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LACROIX SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article L. 232-6 du Code de commerce, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable intervenu au cours de l'exercice, résultant de la comptabilisation pour la première fois d'une provision au titre de l'obligation de restitution de l'économie de d'impôt générée par les filiales déficitaires du groupe d'intégration fiscale selon les modalités exposées dans la note B de l'annexe.

### II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de

nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons été conduits à examiner la régularité du changement de méthode comptable mentionné ci-dessus et la présentation qui en a été faite,
- La note 3 du paragraphe C - Règles et méthodes comptables de l'annexe relative aux titres de participations présente les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation conduisant à la constitution éventuelle d'une provision pour dépréciation. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles lors de nos travaux, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et contribuent donc à la formation de l'opinion de certification, exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Toutefois, en application de l'article L. 823-10 du Code de commerce, nous vous signalons que l'information prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce concernant les rémunérations versées aux mandataires sociaux de votre société, n'a été mentionnée que globalement dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas pu de ce fait, attester de l'exactitude et de la sincérité des informations données dans le rapport de gestion sur les rémunérations et avantages de toute nature consentis au profit de chacun des dirigeants (Loi Breton du 26 juillet 2005).

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à NANTES et à LA ROCHE-SUR-YON, Le 13 février 2006

**Les Commissaires aux Comptes**

**EXCO ATLANTIQUE**  
François MACE

**ATLANTIQUE REVISION CONSEIL**  
Anne HERMOUET  
Jacques DELPECH

## VII. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées de l'exercice clos le 30 septembre 2005

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Avec un membre du Conseil de Surveillance

Lors de ses délibérations du 20 décembre 2004, votre Conseil de Surveillance a autorisé la conclusion du contrat de travail de Monsieur Nicolas BEDOUIN en qualité de responsable du contrôle interne du groupe.

#### Avec le président du Directoire

Lors de ses délibérations du 23 septembre 2005, votre Conseil de Surveillance a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Yves KROTOFF, fixant sa rémunération variable à la somme de 77.000 € brut, au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2005.

#### Avec le président du Conseil de Surveillance

Lors de ses délibérations du 23 septembre 2005, votre Conseil de Surveillance a autorisé la convention retraite en date du 1<sup>er</sup> mars 2001 dont l'objet est le versement d'un complément retraite au profit du personnel cadre III de la société, Monsieur Jean-Paul BEDOUIN étant l'unique salarié de cette catégorie.

Le montant des dotations périodiques annuelles s'élève à 82.656,77 €.

#### Avec un membre du Directoire

Lors de ses délibérations du 23 septembre 2005, votre Conseil de Surveillance a autorisé le protocole intervenu le 8 septembre 2005 entre la société LACROIX SIGNALISATION, filiale contrôlée au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce par LACROIX SA et Monsieur Michel JOLIVET, président de ladite société dont le mandat a pris fin.

L'engagement concerné est un protocole allouant une indemnité transactionnelle d'un montant de 230.000 €.

### CONVENTIONS APPROUVÉES AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### Avec le président du Directoire

Lors de ses délibérations du 28 février 2004, votre Conseil de Surveillance a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Yves KROTOFF, embauché au sein du groupe LACROIX à compter du 5 Octobre 1992, afin de préciser les clauses particulières suivantes :

- clause de garantie d'emploi d'une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2004, hormis en cas de faute grave ou lourde et cas de force majeure dûment constatée ;
- clause d'indemnité contractuelle de licenciement égale à 18 mois de rémunération brute, hormis en cas de faute grave ou lourde et cas de force majeure dûment constatée, cette indemnité s'ajoutant aux indemnités dues en application des dispositions légales ou conventionnelles.

Fait à NANTES et à LA ROCHE-SUR-YON, Le 13 février 2006

#### Les Commissaires aux Comptes

EXCO ATLANTIQUE  
François MACE

ATLANTIQUE REVISION CONSEIL  
Anne HERMOUET  
Jacques DELPECH

## VIII. Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil de surveillance concernant les procédures de contrôle interne

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société LACROIX SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2005.

Sous la responsabilité du conseil de surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en oeuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent, de notre part, les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en oeuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations contenues dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à NANTES et à LA ROCHE-SUR-YON, Le 13 février 2006

**Les Commissaires aux Comptes**

**EXCO ATLANTIQUE**  
*François MACE*

**ATLANTIQUE REVISION CONSEIL**  
*Anne HERMOUET*      *Jacques DELPECH*

## IX. Texte du projet des résolutions

présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 mars 2006

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du directoire et des observations du conseil de surveillance sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé et sur les comptes du 1<sup>er</sup> octobre 2004 au 30 septembre 2005,
  - du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice,
  - des rapports du président du conseil de surveillance et des commissaires aux comptes prévus aux articles L 225-68 et L 225-235 du Code de commerce sur le contrôle interne,
- approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et faisant apparaître un bénéfice de 1 952 260 €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, réintégrées au résultat fiscal, tel qu'il ressort du rapport du directoire, qui s'élèvent à un montant global de 24 929 € et qui ont donné lieu à une imposition de 8 434 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 30 septembre 2005.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2005, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans

ces rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de 4 187 813 € (dont 3 715 001 € part du groupe).

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du directoire et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de LACROIX SA de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice.....	1 952 260 €
Affectation à la réserve légale, afin de la doter en totalité, d'une somme de.....	250 000 €
Le solde .....	1 702 260 €
Augmenté du report à nouveau antérieur.....	459 527 €
Pour former un montant distribuable de .....	2 161 787 €

Affecté de la manière suivante :

A titre de dividendes aux actionnaires la somme de .....	1 255 520 €
Soit 1 € par action	
Le solde au poste «report à nouveau» ainsi porté à la somme de .....	906 267 €
étant précisé que ce montant sera augmenté de la fraction des dividendes correspondant aux actions propres détenues par la société.	

Il en résulte que le montant des capitaux propres, après affectation du résultat, s'élèvera à la somme de 45 578 410 €.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 5 avril 2006.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que l'intégralité des dividendes perçus par les personnes physiques est éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158-3 2° du Code Général des Impôts.

Il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercices	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net par action	Dividende global *
2001/2002	1 004 416	0,70 €	703 091,20 €
2002/2003	1 004 416	1 €	1 004 416,00 €
2003/2004	1 004 416	1,80 €	1 807 948,80 €

\*montant incluant les actions auto-détenues.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de fixer le montant des jetons de présence du conseil de surveillance à la somme de 10 000 €.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, décide, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le directoire à procéder à des achats en bourse d'actions de la société, aux fins de :

- Assurer l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI reconnue par l'AMF,
- Procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe LACROIX, plus généralement toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre de dispositions légales.

Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 16 septembre 2007. Elle annule et remplace la précédente autorisation.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 104 347. Le prix d'achat maximum par action ne pourra excéder 200 € (soit un montant global maximal de 20,869 M€ destiné à la réalisation de ce programme).

Les actions seront rachetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10% du capital social soit 125 552 actions.

Le directoire donnera chaque année aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire les informations relatives aux achats d'actions et cessions réalisées.

Tous pouvoirs sont conférés au directoire pour effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente autorisation.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publications prévues par la loi.



# ÉLÉMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

## A - Comptes consolidés *(chiffres exprimés en milliers d'€)*

## I. Bilan

### BILAN ACTIF

	30/09/2005			30/09/2004
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Ecarts d'acquisition	343	343	0	87
Immobilisations incorporelles	8 825	2 321	6 504	6 360
Immobilisations corporelles	60 943	39 827	21 116	19 059
Immobilisations financières	431	11	420	545
<b>Actif immobilisé</b>	<b>70 542</b>	<b>42 502</b>	<b>28 040</b>	<b>26 051</b>
Stocks et en-cours :	38 511	2 804	35 707	30 256
Clients et comptes rattachés	49 835	1 083	48 752	45 910
Autres créances et comptes de régularisation	16 089		16 089	15 738
Valeurs mobilières de placement	14 475		14 475	631
Disponibilités	2 099		2 099	3 392
<b>Actif circulant</b>	<b>121 009</b>	<b>3 887</b>	<b>117 122</b>	<b>95 927</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>191 551</b>	<b>46 389</b>	<b>145 162</b>	<b>121 978</b>

### BILAN PASSIF

	30/09/2005	30/09/2004
Capital	12 500	10 000
Primes	15 955	2 320
Réserves consolidées	25 482	19 776
Résultat consolidé	3 715	6 825
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>57 652</b>	<b>38 921</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>238</b>	<b>- 254</b>
<b>Autres fonds propres</b>	<b>230</b>	<b>349</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>5 295</b>	<b>4 678</b>
Emprunts et dettes financières	31 830	28 137
Fournisseurs et comptes rattachés	31 469	30 960
Autres dettes et comptes de régularisation	18 448	19 187
<b>DETTES</b>	<b>81 747</b>	<b>78 284</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>145 162</b>	<b>121 978</b>

## II. Compte de résultat

	30/09/2005	30/09/2004
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>184 136</b>	<b>165 200</b>
Reprises provisions	3 934	2 979
Production stockée et autres produits	3 233	682
Achats consommés	85 342	65 312
Autres achats externes	35 033	33 774
Impôts, taxes et assimilés	3 440	3 478
Charges de personnel	49 491	45 193
Dotation aux amortissements et provisions	7 824	8 384
Autres charges	320	554
<b>RÉSULTAT EXPLOITATION</b>	<b>9 853</b>	<b>12 166</b>
RESULTAT FINANCIER	- 1 319	- 1 201
<b>RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>8 534</b>	<b>10 965</b>
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 735	- 786
IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS	- 2 411	- 3 068
<b>RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES</b>	<b>4 388</b>	<b>7 111</b>
Dotation amortissements écarts d'acquisition	- 200	- 154
<b>RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ</b>	<b>4 188</b>	<b>6 957</b>
Intérêts des minoritaires	473	132
<b>RÉSULTAT NET (part du Groupe)</b>	<b>3 715</b>	<b>6 825</b>
Résultat par action (chiffre en €)	2,96	6,79

## III. Flux de trésorerie

	30/09/2005	30/09/2004
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>		
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 188	6 957
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions (1)	5 343	4 743
- Variation des impôts différés	- 121	- 275
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	256	210
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
- Divers		
<i>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</i>	<i>9 666</i>	<i>11 635</i>
Ecart de conversion sur la CAF		88
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 7 202	- 3 012
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	<i>2 464</i>	<i>8 711</i>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations	- 7 947	- 4 201
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	3 333	1 104
Subvention d'investissement encaissées		
Incidence des variations de périmètre	- 201	- 155
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	<i>- 4 815</i>	<i>- 3 252</i>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 1 770	- 985
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	- 1	- 1
Augmentations de capital en numéraire	16 136	- 37
Variation des autres fonds propres		92
Emissions d'emprunts	10 030	6 718
Remboursements d'emprunts	- 9 264	- 7 511
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<i>15 131</i>	<i>- 1 724</i>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>12 780</b>	<b>3 735</b>
Incidence des variations de cours des devises	- 83	
Trésorerie d'ouverture	- 2 470	- 6 205
Trésorerie de clôture	10 227	- 2 470
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>12 780</b>	<b>3 735</b>

(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant.

## IV. Annexe aux comptes consolidés

### A. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005, le capital social de la société LACROIX SA a été augmenté en numéraire d'une somme de 2 500 000 € pour être porté de 10 000 000 € à 12 500 000 €, assorti d'une prime d'émission de 14 072 864 €, résultant de la souscription de 251 104 actions nouvelles (au prix de 66 € dont 9,96 € de nominal et 56,04 € de prime d'émission).

De plus, le Groupe a poursuivi sur cet exercice la restructuration des activités Electronique et Signalisation (filiale SIGNALEST). Les coûts générés par ces mesures sont comptabilisés en Résultat Exceptionnel.

### B. REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### 1) Etats financiers

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe LACROIX SA sont arrêtés au 30 septembre 2005. Les comptes des sociétés dont la date de clôture est différente de celle du Groupe sont consolidés sur la base d'une situation intermédiaire arrêtée au 30 septembre. Cette situation est revue par les Commissaires aux comptes de la société ou, à défaut, par ceux de la société mère. Les comptes sont établis selon les principes comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Ces principes appliqués de manière constante, sont conformes à la réglementation française sur les comptes consolidés, ainsi qu'aux principes généralement admis au plan international.

Les chiffres indiqués dans l'annexe sont exprimés en M€ sauf indication contraire.

Les nouvelles règles de dépréciation des actifs édictées par la recommandation n°2004-02 du CNC sont appliquées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2005.

La recommandation n°2003-02 du CNC est appliquée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2004.

#### 2) Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires ou associés, sont traitées par intégration proportionnelle, même dans le cas où le groupe détiendrait plus de 50% des droits de vote.

Les sociétés sur lesquelles la société mère exerce seulement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence des titres.

Les sociétés sont exclues du périmètre lorsqu'elles ne sont pas significatives. Une société est considérée comme non significative lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le chiffre d'affaires est inférieur à 1% du chiffre d'affaires du Groupe LACROIX.

Ou

- Le total de l'actif est inférieur à 1% du total de l'actif du Groupe LACROIX.

Et

- La société n'exerce aucun contrôle exclusif sur une société qui ne répond aux critères d'inclusion dans le périmètre.

Les comptes ont été consolidés conformément aux règles édictées par le Conseil National de la Comptabilité et au Règlement CRC n°99.02.

Les participations qui ne présentent pas de caractère durable ne sont pas consolidées.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes du Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes...).

#### 3) Immobilisations incorporelles.

Pour les exercices clos jusqu'au 30 septembre 2000, l'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation entre le prix de l'acquisition de la société consolidée et de la quote-part du Groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation ("Différence de première consolidation") est, le cas échéant, affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, la partie résiduelle non affectée étant inscrite sous la rubrique "écart d'acquisition" à l'actif du bilan et amortie selon la méthode linéaire sur une durée de 10 ans, sauf cas particuliers pour lesquels une durée plus courte aura été retenue.

A compter de l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> octobre 2000, en application des dispositions du règlement CRC N°99-02, les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date de l'acquisition.

Les autres immobilisations incorporelles (brevets essentiellement) sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue, et qui n'excèdent pas vingt ans.

Le fonds commercial correspond à l'affectation en part de marché d'une partie de l'écart de la première consolidation. Ce montant résulte de la capitalisation du bénéfice net courant.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'application des critères qui avaient conduit l'inscription de la valeur brute à l'actif aboutit d'une façon durable à une valeur inférieure à celle-ci.

Les fonds de commerce et droits au bail, bénéficiant d'une protection juridique, ne sont pas amortis.

Les frais de recherche et de développement ne sont jamais immobilisés.

#### 4) Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix de revient, abstraction faite de toute charge financière.

Lors de la première consolidation d'une société, les immobilisations acquises sont comptabilisées en distinguant la valeur brute de la valeur nette, conformément aux valeurs figurant dans les comptes sociaux de cette société, sauf lorsque la valeur d'entrée fait l'objet d'une ré estimation au titre des écarts d'évaluation.

Les amortissements calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés par référence aux durées d'utilisations suivantes :

- Constructions et installations .....10 à 25 ans
- Matériels et outillages .....4 à 10 ans
- Autres immobilisations .....5 à 10 ans

La valeur vénale des actifs de caractère immobilisable faisant l'objet de crédit-bail est immobilisée et amortie selon la méthode ci-dessus, et la dette correspondante figure au passif.

#### 5) Immobilisations financières

La valeur brute "titres de participation" correspond au coût historique d'acquisition des titres de sociétés non consolidées ou, s'il s'agit de titres précédemment consolidés à la valeur d'équivalence atteinte à la date à laquelle le Groupe a cessé de remplir les conditions requises pour leur consolidation. Dans ce cas, cette valeur s'entend déduction faite des dividendes reçus provenant de bénéfices réalisés avant cette date.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activité et de résultat de chacune des sociétés concernées.

#### 6) Stocks et travaux en cours

Les prix de revient comprennent les coûts des matières et de la main-d'œuvre de production, ainsi que les autres frais directement rattachables à la fabrication sur la base du niveau d'activité normal. Ces coûts sont déterminés par référence à la méthode FIFO et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient à la date du bilan.

Lorsque les prix de revient sont inférieurs à la valeur de réalisation, une provision pour dépréciation est alors constituée à due concurrence de cet écart.

#### 7) Valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture.

Concernant les actions propres détenues, elles ont été comptabilisées en valeurs mobilières de placement, conformément aux intentions formulées par le Directoire et aux propositions soumises à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Les stock-options sont comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

#### 8) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont maintenues dans les capitaux propres consolidés pour leur montant net d'impôt différé.

Elles sont reprises au compte de résultat au prorata de l'amortissement des biens concernés.

#### 9) Intérêts minoritaires.

Ces intérêts correspondent à la part revenant aux actionnaires des sociétés consolidées par intégration globale qui n'appartiennent pas au groupe. Ils sont composés :

- De leur part dans les réserves.
- De leur part dans les écarts de conversion.
- De leur part dans le résultat.

Lorsque les intérêts des minoritaires pris globalement sont négatifs, ils sont pris en charge par la société mère, à moins que ces minoritaires n'aient l'obligation formelle de participer aux pertes correspondantes. Les actionnaires hors groupe des entités ad hoc consolidées en application du paragraphe n°10052 du règlement N°99-02 du Comité de la Réglementation Comptable sont présumés être tenus par cette obligation.

### 10) Provisions pour risques et charges

Ce poste enregistre :

- l'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées pour les sociétés du groupe,
- les provisions relatives aux impositions différées,
- le cas échéant, les écarts d'acquisition négatifs, lorsque la juste valeur des sociétés acquises, appréciée à la date de l'opération, est supérieure au prix versé.
- les provisions pour engagements de retraite et assimilés, évaluée selon la méthode actuarielle dite du prorata «des droits au terme» confère point 14.

D'une manière générale, les risques et charges sont évalués en tenant compte des informations disponibles et, le cas échéant, après consultation des experts et conseils de l'entreprise.

Les provisions pour écarts d'acquisition font l'objet de reprises au compte de résultat selon un plan déterminé société par société.

### 11) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de résultat qui ne se rattachent pas aux activités ordinaires de l'entreprise.

Il comprend également les éléments qui, bien que se rattachant aux activités ordinaires, présentent un caractère exceptionnel dans leur montant et dans leur survenance.

### 12) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée corrigé des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés proviennent pour l'essentiel des retraitements d'amortissement et des différences temporaires entre résultat social et fiscal. Ils sont constatés suivant la méthode du report variable sur toutes les différences temporaires existantes.

Toutefois les actifs d'impôts sont comptabilisés dès lors que leur imputation sur l'impôt futur est probable.

### 13) Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au taux de la couverture de change mise en place le cas échéant. Les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture ou au taux de la couverture qui leur est éventuellement affectée. Les différences de change résultant

de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat.

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en monnaie de référence, comme indiqué ci-après :

- les postes du bilan sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice,
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice,
- les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisées dans une "réserve de conversion" incluse dans les capitaux propres consolidés.

### 14) Engagements en matière de retraite

Les indemnités conventionnelles qui seraient dues à l'âge de départ en retraite font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés selon la méthode rétrospective des unités projetées désignée par la norme IAS 19. Les provisions sont calculées à partir de la rémunération brute, charges sociales comprises, et tiennent compte d'un taux d'actualisation, de l'ancienneté, de l'espérance de vie et de la rotation des effectifs.

La présentation des engagements de retraite respecte la recommandation 2003-R 01 du CNC.

### 15) Cautions, avals et garanties données

Il s'agit principalement des sûretés réelles suivantes :

- Gage d'instruments financiers (nantissement de titres).
- Nantissement de fonds de commerce

### 16) Dérogation au Plan Comptable Général

La reprise d'une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée dans les produits exceptionnels lorsque cette reprise intervient à l'occasion de la cession des titres concernés, afin de présenter la reprise de provision au même niveau que la moins value réalisée sur cette cession. Cette présentation, conforme aux options admises par la doctrine comptable, constitue néanmoins une dérogation au Plan Comptable Général.

### 17) Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net revenant à LACROIX SA divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions propres éventuellement détenues par la société mère, sauf lorsque ces actions propres ont été comptabilisées dans les Valeurs Mobilières de Placement.

Il n'existe pas d'obligations convertibles en actions ni d'option de souscription susceptible d'influencer ce calcul pour la détermination du résultat dilué par actions.

## C) PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le groupe LACROIX est ainsi constitué :

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS		N° SIREN	30/09/2005			30/09/2004		
Dénomination	Siège		Détention	Méthode	%	Détention	Méthode	%
LACROIX S.A.	Saint-Herblain	855 802 815	100,00	mère	100,00	100,00	mère	100,00
COTEAU	Sautron	392 915 138	4,04	globale	100,00	4,04	globale	100,00
KANGOUROU ATS	Strasbourg	344 679 022	99,84	globale	100,00	99,92	globale	100,00
KANGOUROU OUEST	Saint-Herblain	478 588 700	99,85	globale	100,00	99,94	globale	100,00
KANGOUROU PACA	Marseille	439 903 576	99,85	globale	100,00	99,94	globale	100,00
KANGOUROU PSR	Herblay	340 835 479	99,85	globale	100,00	99,69	globale	100,00
LACROIX II	Saint-Herblain	478 583 875	100,00	globale	100,00	100,00	globale	100,00
LACROIX ELECTRONIQUE	Vern/Seiche	409 064 151	99,99	globale	100,00	99,99	globale	100,00
LACROIX ELECTRONICS	Pologne	RHB11614	99,99	globale	100,00	99,99	globale	100,00
LACROIX OCEAN INDIEN	Le Port	343 852 836	99,67	globale	100,00	99,75	globale	100,00
LACROIX SIGNALISATION	Saint-Herblain	409 065 984	99,85	globale	100,00	99,94	globale	100,00
LACROIX SOFREL	Vern/Seiche	409 065 810	99,95	globale	100,00	99,95	globale	100,00
LACROIX SOFREL ESPANA	Espagne	ESA81573113	99,95	globale	100,00	99,94	globale	100,00
LACROIX TRAFIC	Saint-Herblain	443 342 746	99,85	globale	100,00	99,94	globale	100,00
LEONE	Vertou	322 008 442	49,93	proport.	50,00	49,97	proport.	49,97 (2)
LTI CENTRE	Carros	382 846 384	42,42	globale	100,00	42,42	globale	100,00 (2)
LTI SUD EST	Carros	383 076 684	4,02	globale	100,00	4,02	globale	100,00 (2)
LACROIX SENALIZATION	Espagne	A12 329 827	99,85	globale	100,00	99,94	globale	100,00
NORTE	Espagne	A48 042 303	99,85	globale	100,00	99,94	globale	100,00
NORTE CONSERVATION	Espagne	B95 222 006	99,85	globale	100,00	99,94	globale	100,00
S I R A	Koenigsmacker	332 148 642	99,85	globale	100,00	99,93	globale	100,00
SAAM	Saint-Eloy-les-Mines	861 200 574	97,97	globale	100,00	98,05	globale	100,00
SCI POMO	Nantes	348 565 060	50,00	proport.	50,00	50,00	proport.	50,00 (2)
SCIRENS	Saint-Orens	377 500 533	99,85	globale	100,00	99,94	globale	100,00 (2)
SECTRA	Saint-Jean-d'Ilac	394 227 805	49,28	proport.	49,85	49,33	proport.	49,33
SIGNALEST	Koenigsmacker	326 355 443	99,84	globale	100,00	99,92	globale	100,00
SOCIETE DES SIGNALISATIONS	Artigues	301 331 435	49,78	proport.	49,85	49,83	proport.	49,83
LACROIX ELECTRONIQUE TUNISIE	Tunisie		99,99	globale	100,00			(4)
LACROIX SOFTEC	Italie	405 249	99,95	globale	100,00			(4)
LACROIX SENALIZACION	Espagne	A83 311 57				99,94	globale	100,00 (1)
NORTE CANTABRIA	Espagne	A39 303 987				99,94	globale	100,00 (1)
LACROIX CASTILLA	Espagne	B02 335 206				99,94	globale	100,00 (1)
LACROIX CANADA	Canada					99,94	globale	100,00 (3)
SSD	Canada					49,97	proport.	49,97 (3)

(1) Sociétés absorbées par Lacroix Senalizacion (ex Este Senal). (2) Sociétés clôturant au 31 décembre.

(3) Sociétés sorties en 2005. (4) Sociétés entrées en 2005.

L'impact des variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice n'a pas de caractère significatif sur le bilan et le compte de résultat consolidé du groupe.

Société SNU, en Pologne, non consolidée, mais dont le crédit bail, représentant sa seule activité, est retraité dans la société LACROIX ELECTRONICS, depuis 4 ans.

## D) EXPLICATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

### 1) Variations des immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augment.	Diminution	Variation change	Variation périmètre	Transfert	Clôture
<b>■ Valeurs brutes</b>							
Frais d'établissement	42	3			- 36		9
Frais de recherche et développ.	0						0
Concessions brevets	2 012	239	175				2 076
Droit au bail	0	2			2		4
Fonds commercial	5 940		52				5 888
Autres immo. incorporelles	717	188	94			- 11	800
Acomptes	0	48					48
<b>TOTAL</b>	<b>8 711</b>	<b>480</b>	<b>321</b>	<b>0</b>	<b>- 34</b>	<b>- 11</b>	<b>8 825</b>
<b>■ Amortissements et provisions</b>							
Frais d'établissement	38	2			- 37		3
Frais de recherche et développ.	0						0
Concessions brevets	1 882	153	175				1 860
Fonds commercial	0						0
Autres immo. incorporelles	431	124	94	18	- 13	- 8	458
<b>TOTAL</b>	<b>2 351</b>	<b>279</b>	<b>269</b>	<b>18</b>	<b>- 50</b>	<b>- 8</b>	<b>2 321</b>

### 2) Variations des immobilisations corporelles

	Ouverture	Augment.	Diminution	Variation change	Variation périmètre	Transfert	Clôture
<b>■ Valeurs brutes</b>							
Terrains	560	267	7				820
Terrains en crédit-bail	483	7		11			501
Constructions	7 628	321	(2) 1 824	7		3 734	9 866
Constructions en crédit-bail	9 562	(2) 1 743	2 500	415			9 220
Instal. techn. matériel industriel	20 018	4 590	3 011	283	- 5	157	22 032
Instal. techn. en crédit-bail	10 665	936	3 430	173			8 344
Autres immo. corporelles	9 601	1 496	1 422	53	32		9 760
Immo. corporelles en cours (1)	2 746	1 492		14		- 3 880	372
Avances et acomptes		28					28
<b>TOTAL</b>	<b>61 263</b>	<b>10 880</b>	<b>12 194</b>	<b>956</b>	<b>27</b>	<b>11</b>	<b>60 943</b>
<b>■ Amortissements</b>							
Terrains	66	2					68
Terrains en crédit-bail	0						0
Constructions	4 753	455	14				5 194
Constructions en crédit-bail	4 453	441	1 474	89			3 509
Instal. techn. matériel industriel	17 149	2 853	2 741	194	- 8	8	17 455
Instal. techn. en crédit-bail	7 576	1 125	2 965	112			5 848
Autres immo. corporelles	8 207	824	1 325	41	6		7 753
Immo. corporelles en cours	0						0
<b>TOTAL</b>	<b>42 204</b>	<b>5 700</b>	<b>8 519</b>	<b>436</b>	<b>- 2</b>	<b>8</b>	<b>39 827</b>

(1) Travaux d'extension du bâtiment industriel de Saint-Herblain (Lacroix Signalisation). (2) Dont refinancement en leaseback pour 1 625 K€.

### 3) Variations des immobilisations financières

	Ouverture	Augment.	Diminution	Variation Change	Transfert	Clôture
<b>■ Valeurs brutes</b>						
Autres titres de participation	123		72	2		53
Créances rattachées à des participations	120		120			0
Autres titres immobilisés	8					8
Prêts	69	4	29			44
Dépôts et cautionnements	281	98	53			326
<b>TOTAL</b>	<b>601</b>	<b>102</b>	<b>274</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>431</b>
<b>■ Provisions</b>						
Autres titres de participation	47		47			0
Créances rattachées à des participations	0					0
Autres titres immobilisés	0					0
Prêts	0					0
Dépôts et cautionnements	9	6	4			11
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>6</b>	<b>51</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>

### 4) Ventilations des immobilisations nettes

	30/09/2005	30/09/2004
<b>■ Par zones géographiques</b>		
France métropolitaine	19 843	19 537
Etranger	8 197	6 514
<b>TOTAL</b>	<b>28 040</b>	<b>26 051</b>
<b>■ Par activités</b>		
Branche Signalisation	14 190	13 924
Branche Télégestion	1 996	1 963
Branche Electronique	11 854	10 164
<b>TOTAL</b>	<b>28 040</b>	<b>26 051</b>

### 5) Ecarts d'acquisition

	BRUT	NET
<b>Les principales sociétés concernées sont :</b>		
KANGOUROU ATS - STI	119	0
KANGOUROU PSR	112	0
LACROIX SOFTEC	112	0
<b>TOTAL</b>	<b>343</b>	<b>0</b>
<b>Analyse de la variation :</b>		
Montant net au 1/10/2004		87
Variation de périmètre		112
Amortissements de l'exercice		-199
<b>Montant net au 30/09/2005</b>		<b>0</b>

### 6) Ecarts d'évaluation

Le montant des écarts d'évaluation compris dans les comptes d'immobilisations se ventile comme suit :

	VALEUR BRUTE	AMORT. ET PROVISIONS	VALEUR NETTE
Immobilisations incorporelles	4 668	0	4 668
Immobilisations corporelles	476	304	172
Immobilisations financières	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>5 144</b>	<b>304</b>	<b>4 840</b>

Les écarts d'évaluation concernent principalement les retraitements liés aux parts de marchés affectées au fonds de commerce (4667 K€) qui ne font pas l'objet d'amortissement ainsi que des écarts d'évaluation affectés aux constructions (476 K€) amortis sur 7 à 10 ans. Les règles et méthodes évoquent ce point paragraphe 3.

### 7) Titres de participations non consolidés

Sociétés :	Ouverture	Acquisit.	Cession	Variation périmètre	Clôture
GERTRUDE	35				35
SOFREL BRESIL	65		65		0
SNU	13				13
DIVERS	10	2	7		5
<b>TOTAL</b>	<b>123</b>	<b>2</b>	<b>72</b>	<b>0</b>	<b>53</b>

Informations relatives aux titres de participation non consolidés :

	% détention	Valeur titres Brute	Valeur titres Nette	Capitaux propres	Résultat
GERTRUDE (1)	5,82	35	35	467	-38
DIVERS		18	18		
<b>TOTAL</b>		<b>53</b>	<b>53</b>		

(1) Exercice clos le 31 décembre 2004.

### 8) Stocks - Créances d'exploitation et autres comptes de régularisation

	30/09/2005			30/09/2004
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Matières premières et autres approv.	24 247	2 209	22 038	19 002
En-cours de production / Biens & Services	7 284		7 284	6 236
Produits intermédiaires et finis.	6 015	402	5 613	4 246
Marchandises	965	193	772	772
<b>Stock et en-cours</b>	<b>38 511</b>	<b>2 804</b>	<b>35 707</b>	<b>30 256</b>
Avances et acomptes versés s/Com.	108		108	46
Créances clients et comptes rattachés	49 727	1 083	48 644	45 864
<b>Clients et comptes rattachés</b>	<b>49 835</b>	<b>1 083</b>	<b>48 752</b>	<b>45 910</b>
Autres créances d'exploitation	3 589		3 589	2 693
Créances diverses (1)	8 281		8 281	9 403
Charges constatées d'avance	1 437		1 437	1 166
Charges à répartir sur plusieurs exercices	19		19	26
Impôt différé actif	2 696		2 696	2 361
Ecart conversion actif	67		67	89
<b>Autres créances et comptes de régularisation</b>	<b>16 089</b>	<b>0</b>	<b>16 089</b>	<b>15 738</b>
(1) Dont créances cédées aux factors et non utilisées à des fins de financement			5 279	6 947

Les créances cédées sont "sorties" des créances clients et portées dans un compte de créances diverses.

Lorsque le montant cédé est mobilisé, ce compte de créance est diminué pour le montant perçu. Les créances cédées mais non réglées par le factor (y compris le dépôt de garantie) sont maintenues dans les autres créances.

Les créances cédées font l'objet d'une garantie contre le non-recouvrement. Cette garantie est distincte du contrat d'affacturage. Il n'y a donc pas d'engagement hors bilan.

### 9) Valeurs mobilières de placement

	30/09/2005	30/09/2004
<b>Valeurs brutes</b>		
Actions propres (1)	549	550
Contrat de liquidité (2)	203	80
Autres (3)	13 723	
<b>TOTAL</b>	<b>14 475</b>	<b>630</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>14 475</b>	<b>630</b>

(1) La société Lacroix SA a réalisé au cours de l'exercice la cession de 37 actions.  
A la clôture de l'exercice, la société détient 20147 titres pour un montant de 549 K€.

La valorisation au dernier prix du marché à la clôture est de 1440 K€.

A la clôture, les actions propres détenues couvrent la totalité des engagements liés aux stocks options.

(2) Contrat de liquidité détenu à 100 % par le groupe ayant une valeur de clôture de 210 K€.

(3) Les autres placements constitués de SICAV, de certificat de dépôt et d'autres produits de placement s'élèvent à 13 764 K€ en valeur de clôture.

### 10) Variation des capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées (1)	Résultat	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires
<b>Situation au 30/09/03</b>	<b>10 000</b>	<b>2 320</b>	<b>14 330</b>	<b>5 401</b>	<b>32 051</b>	<b>- 378</b>
Report résultat consolidé n-1		5 401		- 5 401		
Résultat consolidé de l'exercice				6 825	6 825	132
Dividendes distribués en 2004			- 984		- 984	
Ecart de conversion			746		746	- 8
Ecart de conversion / résultat			51		51	
Variation de périmètre			166		166	
Divers			66		66	
<b>Situation au 30/09/04</b>	<b>10 000</b>	<b>2 320</b>	<b>19 776</b>	<b>6 825</b>	<b>38 921</b>	<b>- 254</b>
Report Résultat consolidé n-1			6 825	- 6 825		
Résultat consolidé de l'exercice				3 715	3 715	472
Dividendes distribués en 2005			- 1 770		- 1 770	
Augmentation de capital	<b>2 500</b>	<b>13 635</b>			<b>16 135</b>	
Ecart de conversion (2)			593		593	
Ecart de conversion / résultat				- 8	- 8	
Variation de périmètre			66		66	20
<b>Situation au 30/09/05</b>	<b>12 500</b>	<b>15 955</b>	<b>25 490</b>	<b>3 707</b>	<b>57 652</b>	<b>238</b>

(1) Dont Réserves légales, réglementées et report à nouveau : 17716 K€.

(2) Ecart de conversion essentiellement liés à la Pologne.

### 11) Intérêts minoritaires

	Dans les réserves	Dans les écarts variations, périmètres	Dans le résultat	TOTAL
GRUPE NORTE	1			1
COTEAU	457		332	789
LACROIX SIGNALISATION	15	20	5	40
LTI SUD EST (1)	- 659		122	- 537
LTI CENTRE (1)	- 127		8	- 119
KANGOUROU PSR	2			2
SAAM	47		4	51
LACROIX OCEAN INDIEN	6		1	7
LACROIX SOFREL	4			4
<b>TOTAL</b>	<b>- 254</b>	<b>20</b>	<b>472</b>	<b>238</b>

(1) Sociétés ad hoc

**12) Provisions****pour risques et charges**

	30/09/04	Dotation	Reprise (1)	Autres mov.	30/09/05
<b>Charges</b>					
Indemnité départ retraite	1 929	172	67	14	2 048
Impôt	29	73	21		81
Impôts différés passif	406		16		390
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 364</b>	<b>245</b>	<b>104</b>	<b>14</b>	<b>2 519</b>
<b>Risques</b>					
Risques sociaux	1 066	0	40		1 026
Provision restructuration	525	295	431		389
Risque de change	89	68	94	5	68
Risque levée option		222		66	288
Litige brevet (2)	243	401			644
Litiges clients et risques divers	391	162	126	-66	361
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 314</b>	<b>1 148</b>	<b>691</b>	<b>5</b>	<b>2 776</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 678</b>	<b>1 393</b>	<b>795</b>	<b>19</b>	<b>5 295</b>
Dont exploitation		278	215		
Financier		290	94		
Exceptionnel		825	470		
Impôt sur les bénéfices			16		
<b>TOTAL</b>		<b>1 393</b>	<b>795</b>		

(1) Les provisions reprises ont été utilisées conformément à leur objet.

(2) Complément de provision ,après expertise, sur un contentieux portant sur une copie de brevet dans l'activité Signalisation. Voir paragraphe 21 Résultat exceptionnel.

**13) Ensemble des dettes**

	30/09/2005	30/09/2004
Emprunts et dettes c/o établissements de crédit	23 274	19 868
Emprunts en crédit-bail	6 624	6 627
Emprunts et dettes financières divers	1 932	1 642
<b>Emprunts et dettes financières</b>	<b>31 830</b>	<b>28 137</b>
Avances et acomptes reçus sur commandes	336	35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 133	30 925
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>31 469</b>	<b>30 960</b>
Dettes fiscales et sociales	15 149	14 285
Autres dettes d'exploitation	986	689
Dettes s/ immob. et comptes rattachés	137	831
Dettes fiscales (I.S.)	209	1 403
Autres diverses (1)	1 779	1 677
Produits constatés d'avance	181	279
Ecart de conversion passif VI	7	23
<b>Autres dettes et comptes de régularisation</b>	<b>18 448</b>	<b>19 187</b>
(1) dont CC Vinila Investissement (actionnaire)	1 071	433

#### 14) Ventilation des dettes financières

	30/09/2005	30/09/2004
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23 274	19 868
Emprunts en crédit bail	6 624	6 627
Emprunts et dettes financières divers	1 932	1 642
<b>TOTAL</b>	<b>31 830</b>	<b>28 137</b>
Dettes à moins d'un an	12 832	13 796
Dettes à plus d'un an et à moins de cinq ans	16 347	12 673
Dettes à plus de cinq ans	2 651	1 668
<b>TOTAL</b>	<b>31 830</b>	<b>28 137</b>
Dettes en €	27 031	24 125
Dettes en devises étrangères	4 799	4 012
<b>TOTAL</b>	<b>31 830</b>	<b>28 137</b>

Les dettes financières sont pour moitié à taux variable, indexé sur EURIBOR, et pour l'autre moitié à taux fixe.

#### 15) Ventilation du chiffre d'affaires

	30/09/2005	30/09/2004
<b>■ Par zones géographiques</b>		
FRANCE METROPOLITAINE	155 552	143 690
ETRANGER	28 584	21 510
<b>TOTAL</b>	<b>184 136</b>	<b>165 200</b>
<b>■ Par activités</b>		
BRANCHE SIGNALISATION	86 932	88 132
BRANCHE TELEGESTION	15 099	14 426
BRANCHE ELECTRONIQUE	82 105	62 642
<b>TOTAL</b>	<b>184 136</b>	<b>165 200</b>

#### 16) Ventilation des dotations et reprises aux amortissements et provisions

	Dotations	Reprises
Amortissements sur immobilisations	4 743	
Stocks	2 409	3 418
Autres actifs d'exploitation	394	301
Risques et charges	278	215
<b>TOTAL EXPLOITATION</b>	<b>7 824</b>	<b>3 934</b>
Titres et autres immobilisations financières		47
Valeurs mobilières de placement	5	4
Risques et charges	290	94
<b>TOTAL FINANCIER</b>	<b>295</b>	<b>145</b>
Dépréciations exceptionnelles	8	185
Risques et charges	825	470
<b>TOTAL EXCEPTIONNEL</b>	<b>833</b>	<b>655</b>

### 17) Effectifs

	TOTAL	Signalisation	Télégestion	Electronique
<b>Sociétés</b>				
Cadres	248	97	52	99
Techniciens	303	69	25	209
Employés	152	97	24	31
Ouvriers	1 088	290	3	795
<b>TOTAL</b>	<b>1 791</b>	<b>553</b>	<b>104</b>	<b>1 134</b>

Effectif moyen sur l'exercice.

### 18) Rémunération des organes de direction

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction, d'administration et de surveillance à raison de leurs fonctions dans le Groupe se répartissent comme suit : Membres du Directoire : 939 K€  
Membres du Conseil de Surveillance : 174 K€

### 19) Résultat financier

	30/09/05	30/09/04
Produits et charges financières	- 1 310	- 1 332
Ecart de change	141	- 79
Dotations et reprises provisions	- 150	264
Produits et charges sur cessions VMP		- 54
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 319</b>	<b>- 1 201</b>
Synthèse : Total des produits	1 288	927
Total des charges	2 607	2 128
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>- 1 319</b>	<b>- 1 201</b>

### 20) Degré d'exposition du Groupe aux risques de marché

En dehors de Lacroix Electronique, le Groupe n'est pas exposé aux risques de marché.

D'une manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'exploitation, à l'exclusion de toute activité spéculative.

Pour ce qui concerne Lacroix Electronique, il s'agit principalement d'opérations libellées en dollar US pour lesquelles la politique consiste à recourir à des couvertures partielles.

A la clôture de l'exercice, le montant des dettes en devises non couvertes s'élevait à :

3 029 KUSD soit 2 514 K€ au 30/09/2005  
25 229 KJPY soit 185 K€ au 30/09/2005

### 21) Résultat exceptionnel

	30/09/05	30/09/04
Cessions d'éléments d'actif immobilisé	717	85
Restructuration Signalest	- 864	
Charges de personnel liées à la réorganisation industrielle et commerciale	- 1 220	
Complément fermeture site Nogent, Lacroix Electronique		- 1 178
Indemnité / litige stock Electronique		532
Litige brevet (1)	- 401	- 208
Autres éléments	33	- 17
<b>TOTAL</b>	<b>- 1 735</b>	<b>- 786</b>
Synthèse : Total des produits	5 303	4 387
Total des charges	7 038	5 173
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 1 735</b>	<b>- 786</b>
(1) Voir paragraphe 12 Provision pour risques et charges.	1 071	433

### 22) Impôt sur les bénéfices

	30/09/05	30/09/04
<b>■ Preuve d'impôt</b>		
Résultat consolidé	4 187	6 957
Impôt sur les bénéfices	2 411	3 068
Amort. / repr. des écarts d'acquisition	200	154
Résultat avant impôt et amort. / repr. des écarts d'acquisition	6 798	10 179
<b>Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante</b>	<b>2 300</b>	<b>3 494</b>
Incidence de l'activation d'impôts différés (±)	- 46	- 272
Incidence des différences permanentes	- 160	
Suppression contribution additionnelle	33	
Impact différence de taux d'impôt des filiales	94	- 114
Impact contribution sociale	39	
Divers	151	- 40
<b>Charge d'impôt effective</b>	<b>2 411</b>	<b>3 068</b>
<b>■ Répartition de la charge d'impôts sur les résultats</b>		
Charge d'impôt sur les bénéfices	2 532	3 343
Charge nette d'impôts différés	- 121	- 275
<b>TOTAL</b>	<b>2 411</b>	<b>3 068</b>

Le régime des groupes de société prévu aux articles 223 A et suivants du CGI s'applique à certaines des sociétés du groupe :

- 1) • Groupe LACROIX S.A. : • Kangourou Ouest • Kangourou PACA • Kangourou PSR • Kangourou ATS • Lacroix Electronique • Lacroix II • Lacroix Signalisation • Lacroix Sofrel • Lacroix Trafic • SAAM • Signalest
- 2) • Groupe SDS : • SECTRA

### 23) Engagements hors bilan

	30/09/05
Dettes garanties par des sûretés réelles	18 841
Engagements de crédit-bail non consolidé	non significatif



## ÉLÉMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

### B - Comptes sociaux *(chiffres exprimés en milliers d'€)*

## I. Bilan

### BILAN ACTIF

	30/09/2005			30/09/2004
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
Concessions, brevets, licences	24	24	0	0
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
Autres immobilisations corporelles	13	11	2	1
<i>Immobilisations financières :</i>				
Autres titres de participation	33 849		33 849	33 849
Prêts			0	0
Autres	2		2	10
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>33 888</b>	<b>35</b>	<b>33 853</b>	<b>33 860</b>
<i>Stock et en-cours :</i>			0	0
<i>Avances et acomptes versés s/com.</i>			0	0
<i>Créances d'exploitation :</i>				
Créances clients et comptes rattachés	444		444	306
<i>Créances diverses</i>	17 446		17 446	8 591
<i>Valeurs mob. de placement : actions propres</i>	549		549	551
<i>Valeurs mob. de placement : autres titres</i>	13 925		13 925	80
<i>Disponibilités</i>	6		6	2
<i>Charges constatées d'avance</i>	34		34	32
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>32 404</b>	<b>0</b>	<b>32 404</b>	<b>9 562</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	<b>66 292</b>	<b>35</b>	<b>66 257</b>	<b>43 422</b>

## BILAN PASSIF

	30/09/2005	30/09/2004
Capital	12 500	10 000
Primes d'émission, fusion, apport	15 955	2 320
Réserve légale	1 000	1 000
Autres réglementées (1)	3 967	3 967
Autres réserves	11 000	6 300
Report à nouveau	460	51
Résultat	1 952	8 168
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>46 834</b>	<b>31 806</b>
Provisions pour risques et charges	1 686	101
<b>PROVISIONS</b>	<b>1 686</b>	<b>101</b>
Emprunts et dettes c/o établ. de crédit (2)	8 411	5 983
Emprunts et dettes fin. divers	8 579	3 765
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229	73
Dettes fiscales et sociales	412	1 592
Dettes sur immobilisations	19	19
Autres	87	83
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>17 737</b>	<b>11 515</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à III)</b>	<b>66 257</b>	<b>43 422</b>
(1) Dont réserves spéciales des plus-values à long terme	3 967	3 967
(2) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 376	3 613
(3) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques	267	417

## II. Compte de résultat

	30/09/2005	30/09/2004
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :</b>		
Production vendue : biens et services	1 083	898
<b>= CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>	<b>1 083</b>	<b>898</b>
Repr. provisions et amortissement transf. char.		9
Autres produits	13	
<b>TOTAL I</b>	<b>1 096</b>	<b>907</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2) :</b>		
Autres achats externes (*)	608	406
Impôts, taxes et assimilés	19	17
<i>Charges de personnel :</i>		
Salaires et traitements	344	270
Charges sociales	264	224
<i>Dotation aux amortissements et provisions :</i>		
Dotation aux amortissements sur immob.	1	1
Dotation provisions pour risques et charges		87
<i>Autres charges</i>	7	7
<b>TOTAL II</b>	<b>1 243</b>	<b>1 012</b>
<b>= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>- 147</b>	<b>- 105</b>

	30/09/2005	30/09/2004
<b>PRODUITS FINANCIERS :</b>		
De participation (3)	1 665	2 303
Autres inter. et prod. assimilés (3)	423	145
Repr. s/ prov. et transfert charges		6 871
Produits / cessions de val. mob. placement	34	
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>2 122</b>	<b>9 319</b>
<b>CHARGES FINANCIERES :</b>		
Dot. aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilés (4)	460	481
Charges / cessions de val. mob. placement		54
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>460</b>	<b>535</b>
<b>= RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>1 662</b>	<b>8 784</b>
<b>= RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>1 515</b>	<b>8 679</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS :</b>		
Sur Opérations en Capital	9	17
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>9</b>	<b>17</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES :</b>		
Sur Opérations de Gestion	163	
Sur Opérations en Capital	9	
Dotations aux amortissements et provisions	296	
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>468</b>	<b>0</b>
<b>= RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>- 459</b>	<b>17</b>
Impôts sur les bénéfices (X)	- 896	528
<i>Total des produits</i>	3 227	10 243
<i>Total des charges</i>	1 275	2 075
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>	<b>1 952</b>	<b>8 168</b>
 (* ) Y compris :		
- redevance de crédit-bail mobilier		
- redevance de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entreprises liées	2 037	2 439
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées	219	351

## III. Annexe aux comptes sociaux

### A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2005, le capital social de la société LACROIX SA a été augmenté en numéraire d'une somme de 2 500 000 € pour être porté de 10 000 000 € à 12 500 000 €, assorti d'une prime d'émission de 14 072 864 €, résultant de la souscription de 251 104 actions nouvelles (au prix de 66 € dont 9,96 € de nominal et 56,04 € de prime d'émission).

### B - CHANGEMENT DE MÉTHODE COMPTABLE

Conformément à l'article 223 du CGI, il a été constaté une provision au titre de l'obligation de restituer l'économie d'impôt générée par les filiales déficitaires du Groupe d'intégration fiscale. Il s'agit d'un changement de méthode comptable qui a été traité selon la recommandation de l'article 314-1 du règlement 99-03. L'impact sur les capitaux propres est de 1,290 K€ et l'impact sur le résultat est de 295 K€. Ces éléments sont présentés dans le tableau de variation des capitaux propres et le tableau de variation des provisions.

### C - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire :

- Concessions, brevets, licences, logiciels : 1 à 6 ans linéaire

#### 2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des productions de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de transport : 4 à 10 ans linéaire et dégressif
- Matériel de bureau informatique : 4 à 10 ans linéaire et dégressif
- Mobilier : 10 ans linéaire.

#### 3) Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur coût historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités et de résultats de chacune des sociétés concernées.

#### 4) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

#### 5) Valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture.

Les stock-options sont comptabilisés dans les valeurs mobilières de placement.

#### 6) Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur dans la monnaie de référence à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écarts de conversion». Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

#### 7) Provision pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du C.R.C., les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la société à l'égard de tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans

contrepartie au moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées en tenant compte des informations disponibles et le cas échéant après consultations des experts et conseils de l'entreprise. Le montant comptabilisé au titre de la provision pour retraite a été évalué suivant la méthode actuarielle dite au prorata "des droits au terme" autrement dénommée "méthode rétrospective des unités de crédit projetées". Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre."

Pour se conformer aux dispositions de l'avis 2005-B du 2 mars 2005 du Comité d'Urgence du CNC, la société a pour la première fois constitué une provision destinée à couvrir le risque de restituer les économies générées par le régime d'intégration fiscale aux filiales qui en sont à l'origine, en application de la convention d'intégration fiscale.

#### 8) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de résultat qui ne se rattachent pas aux activités ordinaires de l'entreprise.

Il comprend également les éléments qui, bien que se rattachant aux activités ordinaires, présentent un caractère exceptionnel dans leurs montants et leur survenance.

#### 9) Impôt sur les bénéfices

La société LACROIX SA (société tête de Groupe) et ses filiales intégrées (toutes détenues à plus de 95%) ont décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les articles 223 et suivants du CGI, en date du 27 septembre 1996, pour 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre 1996. L'option pour l'intégration fiscale a fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2001.

L'impôt pris en charge par les filiales est celui qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale, la mère comptabilisant en résultat les différentiels d'impôts provisoires ou définitifs provenant de l'application du régime.

#### 10) Dérogation au Plan Comptable Général

La reprise d'une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée dans les produits exceptionnels lorsque cette reprise intervient à l'occasion de la cession des titres concernés, afin de présenter la reprise de provision au même niveau que la moins value réalisée sur cette cession. Cette présentation, conforme aux options admises par la doctrine comptable, constitue néanmoins une dérogation au Plan Comptable Général.

## D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 1) Immobilisations, amortissements et provisions

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
<b>■ Variations des immobilisations brutes</b>				
<b>Immobilisations</b>				
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	24			24
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
Matériel de bureau, informatique	11	3	1	13
<b>TOTAL</b>	<b>11</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>13</b>
<i>Immobilisations financières :</i>				
Participations	33 849			33 849
Prêts et autres immobilisations financières	10		8	2
<b>TOTAL</b>	<b>33 859</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>33 851</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 894</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>33 888</b>
<b>■ Variations des amortissements et provisions</b>				
<b>Amortissements et provisions sur immobilisations</b>				
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	24			24
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
Matériel de bureau, informatique	10	1		11
<b>TOTAL</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>34</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>35</b>

### 2) Ventilation des créances et dettes par échéance

	Montant brut	A un an au plus	Plus un an et cinq ans au plus	Plus de cinq ans
<b>■ Créances</b>				
Prêts et autres immob. financières	2		2	
Créances - Actif circulant	17 890	17 890		
<b>TOTAL</b>	<b>17 892</b>	<b>17 890</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>■ Dettes</b>				
Emprunts et dettes auprès des établ. de crédit	8 411	2 258	6 153	
Emprunts et dettes financières diverses	8 579	8 579		
Autres dettes	746	746		
<b>TOTAL</b>	<b>17 736</b>	<b>11 583</b>	<b>6 153</b>	<b>0</b>

### 3) Renseignements concernant les filiales et les participations

TABLEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
	Capital Social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observ.
				Brute	Nette						
<b>1 - FILIALES détenues à plus de 50%</b>											
Lacroix Signalisation	13 750	15 382	99,85%	13 606	13 606		260	43 902	3 345		
Lacroix Sofrel	5 500	2 570	96,83%	13 062	13 062			14 618	1 097	1 665	
Lacroix Electronique	4 200	636	99,99%	7 128	7 128	15 840	2 363	88 884	- 942		
Lacroix II	37	- 2	100,00%	37	37				- 2		
SCI Pomo	2	- 235	50,00%	1		161		46	5		31.12.04
<b>2 - PARTICIPATIONS détenues entre 10 et 50%</b>											
LTI Centre	0	- 207	40,00%	7	7	267		34	1		31.12.04
<b>3 - PARTICIPATIONS inférieures à 10%</b>											
Divers				8	8						
<b>TOTAL</b>				<b>33 849</b>	<b>33 848</b>	<b>16 268</b>	<b>2 623</b>			<b>1 665</b>	

### 4) Valeurs mobilières de placement auto-contrôle

	30/09/2005	30/09/2004
Action propres (1)	549	550
Contrat de liquidité (2)	203	80
Placement (3)	13 723	
<b>TOTAL</b>	<b>14 475</b>	<b>630</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>14 475</b>	<b>630</b>

(1) La société Lacroix SA a réalisé au cours de l'exercice la cession de 37 actions.

A la clôture de l'exercice, la société détient 20147 titres pour un montant de 549 K€.

La valorisation au dernier prix du marché à la clôture est de 1440 K€.

A la clôture, les actions propres détenues couvrent la totalité des engagements liés aux stocks options.

(2) Contrat de liquidité détenu à 100% par le groupe ayant une valeur de clôture de 210 K€.

(3) Les autres placements constitués de SICAV, de certificat de dépôt et d'autres produits de placement s'élevaient à 13764 K€ en valeur de clôture.

### 5) Engagements financiers à la clôture

Avals et cautions donnés aux filiales	5 980
Dettes garanties par des sûretés réelles	3 442
Redevances crédit-bail	0
Effets escomptés non échus	0

L'écart entre le total des avals et cautions donnés pour le compte de l'ensemble des sociétés du groupe (5980 K€) et l'information figurant sur le tableau des filiales et participations (2623 K€) s'explique par l'existence de garantie octroyée par LACROIX SA pour le compte de sociétés du Groupe non

directement filiale de celle-ci, dont notamment une garantie des dettes de LACROIX ELECTRONICS et sa filiale SNU accordée à ING LEASE POLOGNE dans le cadre du crédit-bail immobilier de KWIDZYN représentant un montant de 3357 K€ au 30/09/2005.

### 6) Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	23
Dettes fiscales et sociales	412
Autres dettes	87

---

**TOTAL** **522**

### 7) Charges constatées d'avance

Charges d'exploitation	33
Charges financières	1

---

**TOTAL** **34**

### 8) Produits à recevoir

Clients, factures à établir	186
Intérêts courus	2

---

**TOTAL** **188**

### 9) Provisions

	Valeurs à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeurs à la clôture
<i>Provisions risques &amp; charges</i>				
Risques levée stock options	66			66
Indemnités départ retraite	35			35
Risque de restitution d'impôt (1)	1 290	295		1 585
<b>TOTAL</b>	<b>1 391</b>	<b>295</b>	<b>0</b>	<b>1 686</b>

(1) Voir paragraphe suivant.

### 10) Capitaux propres

Le capital social est constitué de 1 255 520 actions pour un montant de 12 500 000 €.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives détenues depuis plus de trois ans par le même actionnaire.

Capitaux propres à l'ouverture	31 806
Augmentation de capital (2)	16 136
Distributions	- 1 770
Incidence changement de méthode (1)	- 1 290
Résultat de l'exercice	1 952
<b>TOTAL</b>	<b>46 834</b>

(1) Pour se conformer aux dispositions de l'avis 2005-B du 2 mars 2005 du Comité d'Urgence du CNC, la société a pour la première fois constitué une provision destinée à couvrir le risque de restituer les économies générées par le régime d'intégration fiscale aux filiales qui en sont à l'origine, en application de la convention d'intégration fiscale.

(2) Augmentation en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription, par émission de 251 104 actions nouvelles pour un montant total de 16 572 864 €, prime d'émission incluse.  
Frais d'augmentation nets d'impôts de 436 967 € déduits de la prime d'émission.

### 11) Dirigeants

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions dans la société sont de 250 K€.

Un contrat concernant les engagements de pensions et de retraite a été souscrit par la société.

"Sont couverts par les dispositions du contrat tous les membres du personnel cadre position III faisant partie de l'effectif de la société LACROIX SA lors de leur départ à la retraite."

Au 30/09/2005, seul Monsieur Jean Paul BEDOUIN peut prétendre au bénéfice de ce contrat.

## **E - INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS**

### 1) Ventilation de l'impôt

	<b>Avant impôt</b>	<b>Impôt</b>	<b>Après impôt</b>
Résultat courant	1 514		1 514
Résultat exceptionnel	- 458		- 458
Intégration fiscale : charge d'impôt		- 896	896
<b>RESULTAT NET 30/09/2005</b>	<b>1 056</b>	<b>- 896</b>	<b>1 952</b>

## 2) Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

NATURE	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>I. Décalages certains ou éventuels</i>						
<i>Charges non déductibles temporairement :</i>						
Provision pour impôts			98		98	
Congés payés (ancien régime)						
Indemnités départ retraite	12			- 1	11	
Autres					0	
<i>II. Impact des éléments à imputer (antérieur à l'intégration fiscale)</i>						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables						
Moins-value à long terme						
<i>III. Régime de l'intégration fiscale</i>						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables						
Moins-values nettes à long terme						
<i>IV. Eléments de taxation éventuelle</i>						
Plus-value en sursis d'imposition (titres)	2 186		- 511		1 675	
Montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme (base d'impôt)	3 967		- 3 967		0	

L'impact des moins-values à long terme à la clôture est évalué au taux de 15%.

Le montant d'impôt susceptible d'être restitué aux filiales s'élève à 1 585 K€ en application de la convention d'intégration fiscale.

## 3) Intégration fiscale

La société est tête de groupe des sociétés suivantes :

- Kangourou OUEST
- Kangourou PACA
- Kangourou PSR
- Kangourou ATS
- Lacroix Electronique
- Lacroix II
- Lacroix Signalisation
- Lacroix Sofrel
- Lacroix Trafic
- SAAM
- Signalest

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique en l'absence d'intégration fiscale est de - 896 K€.

## F - AUTRES RENSEIGNEMENTS

### 1) Postes du bilan et de compte de résultat concernant les entreprises liées

Immobilisations financières : .....	33 849
Créances : .....	17 484
Dettes : .....	8 660
Charges d'exploitation : .....	136
Charges financières : .....	219
Produits d'exploitation : .....	1 083
Produits financiers : .....	2 037
Charges exceptionnelles : .....	295
Produits exceptionnels : .....	0

### 2) Risques pays

Compte tenu de la répartition géographique de l'activité de ses filiales, la société n'est pas concernée par le risque pays (Asie, Russie, Brésil).

### 3) Effectif

L'effectif moyen pour l'exercice s'est élevé à 4 personnes (cadres).

### 4) Société consolidante

VINILA Investissements  
SA au capital de 50 000 €  
354 034 993 RCS NANTES

## IV. Inventaire

### des titres en portefeuille et valeurs mobilières

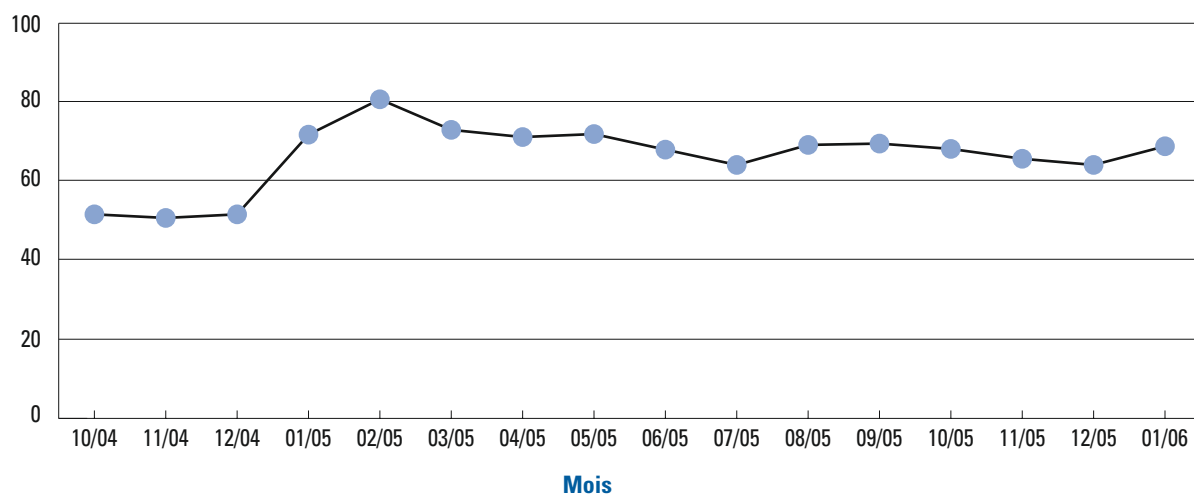
	Valeur nette d'inventaire en milliers d'€	Valeur nominale du titre	Nombre de titres composant le capital	% détenu
<b>■ Titres de participation</b>				
COTEAU	1 524	15,24	2 500	4,00 %
LACROIX ELECTRONIQUE TUNISIE	6	6,19	22 500	0,01 %
LACROIX SOFREL	13 061 754	3,42	1 607 095	96,83 %
LACROIX SIGNALISATION	13 605 999	15,40	893 070	99,85 %
LACROIX II	37 000	10,00	3 700	100,00 %
LACROIX ELECTRONIQUE	7 128 850	8,90	471 820	99,99 %
LTI CENTRE	7 240	15,23	30	40,00 %
SCI POMO	762	15,24	100	50,00 %
SCIRENS	4 878	15,24	100	1,00 %
SIGNALEST	446	19,05	105 000	0,01 %
SIRA	71	1,50	40 000	0,01 %
LACROIX OCÉAN INDIEN	896	76,30	13 107	0,03 %
SOUS TOTAL	33 849 426			
<b>■ Valeurs mobilières de placement</b>				
Action en autocontrôle	549 180		1 255 520	1,60 %
Contrat de liquidité	202 935			
Certificat de dépôt	5 000 000			
Sicav	8 717 108			
Intérêts courus	2 626			
SOUS TOTAL	14 471 849			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>48 321 275</b>			

## ÉVOLUTION DU TITRE

## Évolution du titre

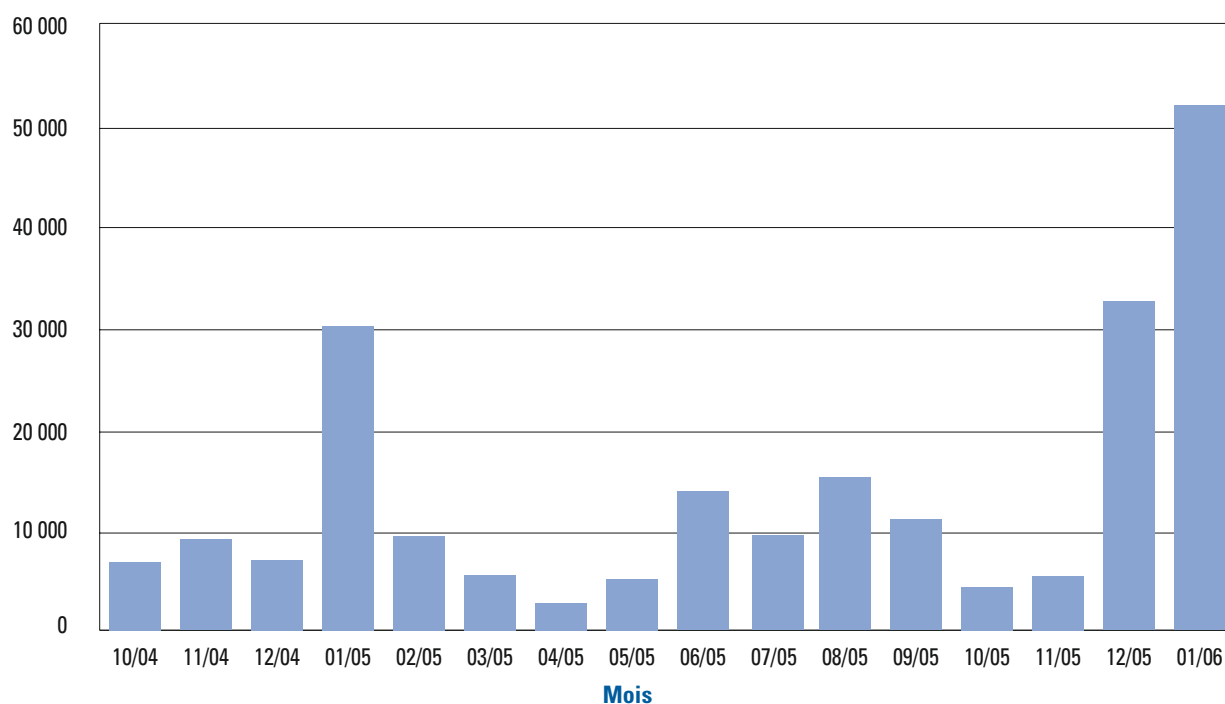
### A - ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Cours moyen pondéré  
en euros



### B - NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS

Nombre





**LACROIX**

8, impasse du Bourrelier - B.P. 4 - 44801 Saint-Herblain cedex - France  
Tél. +33 (0)2 40 92 37 30 - Fax +33 (0)2 40 92 32 13 - [www.lacroix-sa.fr](http://www.lacroix-sa.fr)  
RCS Nantes 855 802 815